

Label quatre fleurs

La Ville d'Evian engagée



Sommaire

UN ECRIN EXCEPTIONNEL ENTRE LAC ET MONTAGNES 4

- ▶ A l'origine, une histoire d'eau
- ▶ Situation
- ▶ Caractéristiques géographiques
- ▶ Particularités culturelles
- ▶ Spécificités sociales
- ▶ Aspects économiques

L'EAU, UNE RESSOURCE SOUS PROTECTION 7

- ▶ Evian au cœur de la communauté de communes, territoire de l'impluvium
- ▶ Des zones humides préservées
- ▶ Le méthaniseur Metha'peva, un projet communautaire de méthanisation-compostage exemplaire
- ▶ La Maison de l'eau, un pôle fédérateur

UNE STRATEGIE MUNICIPALE AXEE SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE CADRE DE VIE ET FONDEE SUR LES 17 ODD

UNE MOTIVATION ACCRUE AU MAINTIEN DU LABEL « QUATRE FLEURS » 10

- ▶ ODD liés à l'environnement
- ▶ ODD liés à la qualité de vie
- ▶ ODD liés au développement économique et social

LE PLAN LOCAL D'URBANISME: UNE VISION POUR UN URBANISME DURABLE 11

- ▶ La trame verte et sa zone littorale protégées
- ▶ La trame bleue
- ▶ La trame noire

> Les ressources naturelles et les réserves en eaux sauvegardées 14

- ▶ Le patrimoine bâti et historique préservé
- ▶ Une politique d'acquisition foncière qui combine développement urbain et protection de l'environnement
- ▶ L'habitat développé dans un cadre maîtrisé
- ▶ Révision du PLU : la préservation de l'environnement et la maîtrise du développement urbain en lignes de mire
- ▶ Un plan d'actions environnement

LE SERVICE CADRE DE VIE AU CŒUR DE L'ACTION 22

- ▶ Une vision globale sur les espaces publics
- ▶ Un service transversal dont la place est importante
- ▶ Le label facteur de motivation
- ▶ Des agents formés et compétents

> De nombreux acteurs et ressources mobilisés 24

- ▶ D'autres services municipaux mis à contribution
- ▶ De nombreux autres partenaires impliqués
- ▶ CartoEvian, un outil pour mieux appréhender le patrimoine végétal
- ▶ Une procédure pour gérer les anomalies sur le domaine public
- ▶ Une application mobile de signalement : « Au cœur d'Evian »
- ▶ Des événements « nature » pour divertir et sensibiliser
- ▶ Les jardins de l'eau du Pré-curieux, un outil pédagogique majeur
- ▶ Les actions citoyennes développées
- ▶ D'autres temps forts pour informer et mobiliser

> La mise en œuvre 37

- ▶ Une organisation liée à la géographie et au rythme des saisons
- ▶ La gestion différenciée plébiscitée
- ▶ La typologie des surfaces entretenues
- ▶ Un fleurissement multifonction et varié
- ▶ Un patrimoine arboré suivi et préservé

POUR UN CADRE DE VIE DURABLE 43

- ▶ L'utilisation des phytosanitaires proscrite et une production 100 % biologique
- ▶ Des achats responsables institués
- ▶ La nature réintroduite en ville
- ▶ Une gestion raisonnée de l'arrosage, accrue face aux changements climatiques
- ▶ Une eau de baignade certifiée
- ▶ La Ville a obtenu le label France station nautique
- ▶ Des véhicules « propres » et du matériel moins polluant
- ▶ Pour une ville propre

EVIAN, UNE VILLE JARDIN 54

- ▶ Les parcs et jardins en quelques chiffres
- ▶ Carte
- ▶ Panorama des parcs et jardins municipaux

DES REALISATIONS RECENTES ET DES PROJETS EN COURS 57

- > Vers une mise en valeur du quartier des Sources 57
- > Les espaces publics requalifiés 60
 - ▶ Le quartier Franc mis en valeur
 - ▶ Le parvis du Casino remodelé
 - ▶ L'îlot Saillet transformé
 - ▶ Un nouveau centre de secours plus pratique et écologique
- > Le plan environnement en marche 62
 - ▶ Parc Dollfus : la métamorphose se poursuit
 - ▶ Le parc des Tours ouvert au public
 - ▶ Les chantiers de désimperméabilisation multipliés
 - ▶ Le jardin japonais réaménagé
 - ▶ L'espace d'exposition du Pré-curieux en constante évolution
 - ▶ Un circuit lac imaginé

L'intermodalité, au cœur des enjeux de mobilité 65

- ▶ L'offre lacustre augmentée
- ▶ L'offre ferroviaire en nette progression
- ▶ L'offre de bus urbains améliorée
- ▶ L'offre cyclable en devenir
- ▶ L'offre piétonne en évolution
- ▶ Pour une ville plus accessible

Le plan de sobriété énergétique mis en œuvre 68

- ▶ Un ensemble d'actions mises en place
- ▶ La chaufferie bois et son réseau construits
- ▶ Les bassins du centre nautique équipés d'une couverture thermique

D'autres actions 68

AUTRES PROJETS 71

- ▶ Dispositif « Petites villes de demain » : une aide à la redynamisation du centre-ville
- ▶ Vers une extension «nature» de l'école des Hauts



Mesdames, Messieurs les membres du jury,

C'est avec grand plaisir que je vous présente le dossier de candidature de la Ville d'Evian au label Quatre fleurs. Ce label, symbole de l'excellence en matière de préservation de l'environnement et de qualité de vie, représente pour nous bien plus qu'une simple reconnaissance. Il incarne l'engagement et la détermination de toute notre communauté à œuvrer pour un avenir durable, en accord avec les objectifs de développement durable (ODD) établis par les Nations Unies.

Depuis 2020, notre commune s'est engagée dans une démarche résolue en faveur du développement durable et de la préservation de notre environnement. Conscients des défis auxquels notre planète est confrontée, nous avons placé au cœur de notre action municipale les principes fondamentaux des ODD, guidant ainsi chacune de nos décisions et initiatives.

Que ce soit par la mise en place de politiques environnementales ambitieuses, la promotion de modes de vie durables et solidaires, ou encore par le soutien actif aux projets locaux visant à réduire les inégalités et à promouvoir l'inclusion sociale, nous avons à cœur de contribuer activement à l'atteinte de ces objectifs essentiels pour l'avenir de notre planète et de ses habitants.

La candidature au label Quatre fleurs est pour nous l'occasion de témoigner de notre engagement et de notre détermination à inscrire notre action dans une démarche de progrès continu. Ce nouveau défi nous donne l'opportunité de mettre en lumière nos efforts constants pour un environnement toujours plus beau, plus durable et plus harmonieux.

Cela se traduit concrètement par la protection de nos ressources en eaux, l'exclusion des produits phytosanitaires, la production 100 % biologique, le développement de la biodiversité, la promotion des énergies renouvelables, la gestion responsable des déchets, l'encouragement aux modes de transport doux et bien d'autres initiatives visant à promouvoir un mode de vie plus respectueux de notre environnement.

Ce vaste projet est rendu possible grâce à un travail collectif impliquant à des degrés divers l'ensemble des services municipaux, avec comme moteur le service cadre de vie qui joue un rôle primordial.

L'implication des habitants est aussi déterminante, c'est pourquoi nous avons à cœur de développer la participation citoyenne.

Enfin, notre ambition se réalise à la faveur de nombreux partenariats et collaborations que la ville est également déterminée à promouvoir.

En nous portant candidat, nous affirmons à nouveau notre volonté de continuer dans cette voie et de faire de la Ville d'Evian un modèle d'excellence en matière de développement durable et de qualité de vie.

Ensemble, continuons à avancer sur la voie d'un avenir plus solidaire et plus respectueux de notre planète.

Josiane Lei, maire d'Evian

Durablement vôtre,



Un écrin exceptionnel entre lac et montagnes

A l'origine, une histoire d'eau

Une « eau miraculeuse » ! C'est en 1790 que l'eau minérale révèle toutes ses vertus, au cours d'un séjour à Evian chez un certain Gabriel Cachat, un gentilhomme auvergnat, le comte de Laizer se désaltère à la fontaine qui jaillit dans le jardin de la propriété. Trouvant cette eau légère et bien passante, le comte souffrant de

maux de reins, en boit régulièrement et constate une amélioration de sa santé. Analysée dès 1807, cette eau est préconisée en cure dans le traitement des maladies des reins et de la vessie et connaît un succès croissant comme eau de table à partir des années 1860. La source Cachat appartient à la Société anonyme des eaux minérales d'Evian.

Situation

Située au Nord du département de la Haute-Savoie, sur la rive Sud du lac Léman face à la Suisse et adossé aux contreforts des pré-Alpes du Chablais, la Ville d'Evian jouit d'un emplacement de premier choix. Si la Ville d'Evian cultive le thème de « la beauté naturelle », c'est bien parce qu'elle a été merveilleusement gâtée par la nature, qui lui offre un écrin exceptionnel entre lac et montagnes.

À 85 km d'Annecy, à 45 km de Genève et à 13 km de Lausanne par le lac (35 minutes en bateau), Evian est à la croisée des chemins.



Caractéristiques géographiques

Altitude/superficie

Bâtie en amphithéâtre au bord du lac (580 km²), la ville s'étage de 372 m (altitude du lac) à 772 m. Cette déclivité de 400 mètres lui confère la singularité d'une pente moyenne de 17 % sur son axe Nord/Sud. La ville s'étend sur 429 hectares, dont 45 hectares d'espaces boisés classés et 133 hectares classés zone naturelle. Ce cadre de vie exceptionnel est préservé avec 33 hectares de parcs et jardins et 10 hectares de prairies entretenus quotidiennement par la Ville.

Climat

Le climat est de type continental montagnard avec une influence non négligeable du lac Léman. Les hivers peuvent être froids et neigeux avec une forte disparité entre le haut et le bas de la ville. La saison estivale est généralement douce. Les intersaisons sont aussi relativement humides.

Population

Elle compte plus de 9 471 habitants (hausse de 0.5% en moyenne par an), 2,6 millions de touristes à l'année.



Particularités culturelles



Histoire, patrimoine, architecture

Les origines d'Evian remontent à l'époque romaine, lorsque la région était déjà connue pour ses sources thermales. Cependant, c'est au XIX^e siècle que la ville a connu un essor majeur en tant que destination thermale prisée par l'aristocratie européenne. Cette période de prospérité a laissé une empreinte significative sur l'architecture et le développement urbain de la ville. Evian abrite un riche patrimoine architectural, avec de nombreux bâtiments élégants datant de la « Belle Époque ». De plus, les rues pittoresques du centre-ville sont bordées de magnifiques villas et de bâtiments historiques, témoignant du riche passé de la ville en tant que station thermale de renom.

Lieux les plus emblématiques :

- ▶ **La Source Cachat** à l'origine de la notoriété internationale d'Evian.
- ▶ **La Buvette Cachat** (1905), chef-d'œuvre de l'Art nouveau, est en cours de restauration.
- ▶ **La Villa Lumière** (1896), ancienne propriété de la famille Lumière abrite l'hôtel de ville depuis 1927.
- ▶ **Le Palais Lumière** (anciens thermes construits en 1902) abrite depuis 2006 un lieu d'exposition, un centre de congrès et la médiathèque.
- ▶ **Le Casino** (1912) d'inspiration byzantine est en cours de rénovation.
- ▶ **Le Théâtre** (1885) d'aspect néo-classique et intérieur baroque.
- ▶ **L'église Notre-Dame-de-l'Assomption**, (XIII-XV^e siècles) possède un tableau en relief de la Vierge (1493), un chemin de croix réalisé par l'artiste Pierre Christin et un grand orgue (2014).
- ▶ **La Maison Gribaldi** (Renaissance) l'un des derniers vestiges du vieil Evian, est un lieu d'exposition.
- ▶ **La Villa La Sapinière** (192) villa de plaisance construite par le baron Vitta (décorés d'Auguste Rodin, Jules Chéret, Albert Besnard...).

- ▶ **La Villa du Châtelet** (1900) restaurée et animée par l'association du même nom.
- ▶ **La Grange au Lac** (1993) auditorium de l'architecte Patrick Bouchain construite entièrement en bois (cèdre rouge et pin du Jura).
- ▶ **L'hôtel Royal** (1909) hôtel de luxe.
- ▶ **Le funiculaire** Evian-Neuvecelle, pièce rare du patrimoine ferroviaire européen, figurant parmi les trois seuls survivants des funiculaires classés des XIX^e et XX^e siècles.

Evian est également réputée pour ses magnifiques jardins et espaces verts. Les jardins botaniques de la ville qui abritent une grande variété de plantes et de fleurs, sont une autre attraction populaire pour les amoureux de la nature (voir page 56)

Spécificités sociales

En 2020, la population de 15 ans ou plus, selon la catégorie socioprofessionnelle était la suivante : 0,1 % agriculteurs, 3 % artisans commerçants, 9 % cadres, 18 % professions intermédiaires, 19,7 % employés, 12,4 % ouvriers, 26,4 % retraités et personnes sans activité : 11,3 %. La ville comptait 8730 ménages dont 37,4 % de couples avec enfants, 16,4 % familles monoparentales 46,2 % de couples sans enfants. 7087 logements dont 4481 résidences principales, 1995 résidences secondaires et 611 logements vacants.

Aspects économiques

La ville d'Evian présente une économie diversifiée, axée principalement sur le tourisme, l'industrie de l'eau et le commerce, avec une attention particulière portée à la préservation de son patrimoine naturel et culturel pour attirer les visiteurs et stimuler le développement économique local. La Ville compte 1300 frontaliers.



L'eau, une ressource sous protection

Evian au cœur de la communauté de communes, territoire de l'impluvium

Evian fait partie de la communauté de communes du pays d'Evian vallée d'Abondance, CC-PEVA qui constitue elle-même le territoire de l'impluvium de l'eau minérale d'Evian. C'est la zone identifiée d'infiltration de l'eau météorique (pluie, neige...) qui alimente l'aquifère donnant naissance à l'eau d'Evian.

Des zones humides préservées

Evian est connu mondialement pour sa ressource en eau. Les sources d'eaux minérales sont l'objet d'une attention toute particulière. La Ville est impliquée depuis longtemps dans la préservation de cette ressource en étant partenaire de l'Association pour la protection de l'impluvium des eaux minérales d'Evian, APIEME. Celle-ci met en œuvre sur les 35 km² de l'impluvium d'une part, la protection et l'amélioration de l'environnement et d'autre part, l'accompagnement des agriculteurs dans la mise en œuvre de pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement.

En 2009, l'ensemble des 70 zones humides (d'un à 24 hectares) du Pays de Gavot en amont d'Evian a été inscrit sur la liste des zones humides d'importance internationale établie par la convention de Ramsar.

Le méthaniseur Metha'peva, un projet communautaire de méthanisation-compostage exemplaire

Soucieux de concilier une activité agricole performante avec la préservation de la qualité des eaux d'infiltration, élus locaux, agriculteurs et société des eaux d'Evian® travaillent depuis longtemps en étroite relation notamment à travers l'APIEME (Association de protection de l'impluvium des eaux d'Evian). Cette association a initié le projet, porté par la communauté de communes, d'un site de méthanisation-compostage permettant de produire de l'énergie (biogaz) à partir de 40 000 tonnes de déchets organiques produits annuellement sur le Pays de Gavot (fumiers, lisiers, déchets végétaux des collectivités et particuliers). Cet équipement permet de concilier activité agricole performante et préservation de la qualité des eaux d'infiltration du plateau de Gavot. Les composts produits sont utilisés par les agriculteurs et les collectivités, constituant ainsi un circuit court de recyclage des déchets. Construite en 2017, l'unité de méthanisation est exploitée en direct par la communauté de communes (CC-PEVA). Elle produit en moyenne 110 m³/h de biométhane injecté sur le réseau de gaz (cette production correspond à la consommation annuelle de gaz de 1300 foyers). En 2024, la CC-PEVA prévoit d'organiser des visites et activités pédagogiques pour sensibiliser le public aux avantages du recyclage des déchets organiques.



La Maison de l'eau, un pôle fédérateur

La Ville d'Evian, toujours soucieuse de préserver et de promouvoir toute mesure en faveur de l'eau, a acquis en 2018 une ancienne propriété pour y créer une « Maison de l'eau ». Objectif : fédérer autour de cette ressource tous les acteurs, tous les moyens pour répondre aux enjeux futurs des usages de l'eau, en accord avec le développement économique et l'adaptation au changement climatique.

Située à proximité immédiate du lac et du Pré-curieux, cette belle bâtisse offre un lieu idéal pour accueillir le « Cluster eau lémanique - Evian », premier cluster transfrontalier. Fort d'une gouvernance collégiale, il réunit toutes les compétences autour de quatre axes stratégiques :

- ▶ Usage intelligent de l'eau
- ▶ Génie végétal
- ▶ Eau comme vecteur d'énergie
- ▶ Eau et biodiversité

Le campus connecté du Léman

Le site accueille également depuis 3 ans le campus connecté du Léman. Il s'agit d'un lieu spécifique où les étudiants peuvent suivre des formations à distance dans tous les domaines. Ce dispositif national est porté par la Ville et la CC-PEVA, désireuses de développer l'offre de formation universitaire et professionnelle en lien avec les besoins du territoire. Une douzaine d'étudiants fréquente le campus pour préparer des licences, BTS, bachelor et titres professionnels dans des domaines variés dont la protection de la nature. L'accès au dispositif est gratuit. La sélection se fait sur dossier. L'université Savoie Mont-Blanc, partenaire permet aux étudiants du campus d'accéder à une offre de service de l'institution.



Une stratégie municipale axée sur le développement durable, le cadre de vie et fondée sur les 17 ODD



La Ville d'Evian a choisi une démarche singulière pour mettre en œuvre le programme municipal, en s'appuyant sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) élaborés par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Appelés aussi « objectifs mondiaux », les ODD sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité.

Ainsi, la Ville d'Evian décline l'ensemble de son projet politique en actions répondant aux objectifs mondiaux. Chaque action ou événement, quel qu'il soit, doit répondre aux objectifs mondiaux fixés au niveau communal. Et parce que seule l'adhésion du plus grand nombre peut assurer le succès de cette initiative, la municipalité entend sensibiliser, associer et consulter au plus près. La Ville partage ce projet ambitieux avec de nombreux acteurs (ONU, Education nationale, ministère de la Transition écologique, etc.). De même, la communauté de communes, avec ses compétences spécifiques joue un rôle majeur sinon moteur.



Une motivation accrue au maintien du label « Quatre fleurs »

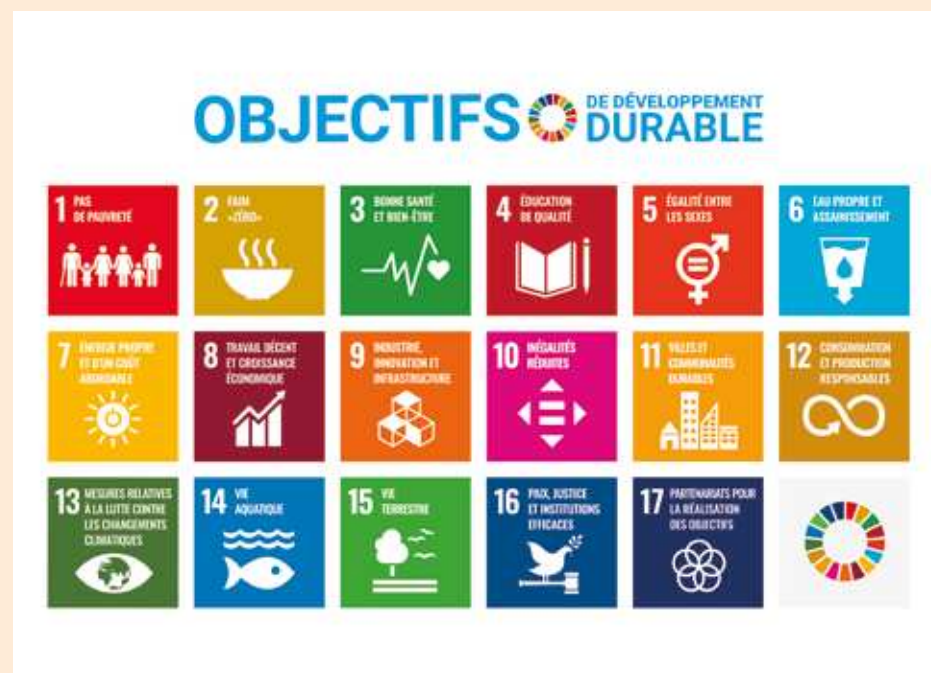
En plus de la fierté d'être au premier rang des villes fleuries et de détenir le label « Quatre fleurs » depuis 1968, la Ville d'Evian aspire à son maintien voire à l'obtention de la « Fleur d'Or » car il est en cohérence avec la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) dans lesquels elle est fortement impliquée.

► **ODD liés à l'environnement :** Les ODD comprennent plusieurs objectifs axés sur la protection de l'environnement, tels que la préservation de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et la promotion d'une gestion durable des ressources naturelles. Le maintien du label « Quatre Fleurs » témoigne de l'engagement de la commune en faveur de ces objectifs en valorisant les aménagements paysagers, la préservation des espaces verts et la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement.

► **ODD liés à la qualité de vie :** Les ODD visent également à promouvoir une meilleure qualité de vie pour tous, en favorisant notamment l'accès à des espaces verts et à des environnements urbains sûrs et durables. Le maintien du label contribue à la réalisation de ces objectifs en offrant aux habitants des espaces agréables, propices à la détente, à la convivialité et à la pratique d'activités de plein air.

► **ODD liés au développement économique et social :** Les ODD encouragent le développement économique inclusif et durable, ainsi que la promotion de la cohésion sociale et de l'inclusion. Le maintien du label peut soutenir la réalisation de ces objectifs en favorisant le dynamisme économique local, en stimulant le tourisme et les activités culturelles, et en renforçant le sentiment d'appartenance et de fierté des Evianais envers leur commune.

En résumé, le maintien du label est motivé par la volonté de la ville de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable en matière d'environnement, de qualité de vie, de développement économique et social, ce qui en fait un objectif stratégique et cohérent avec les aspirations de durabilité et de progrès de la commune.

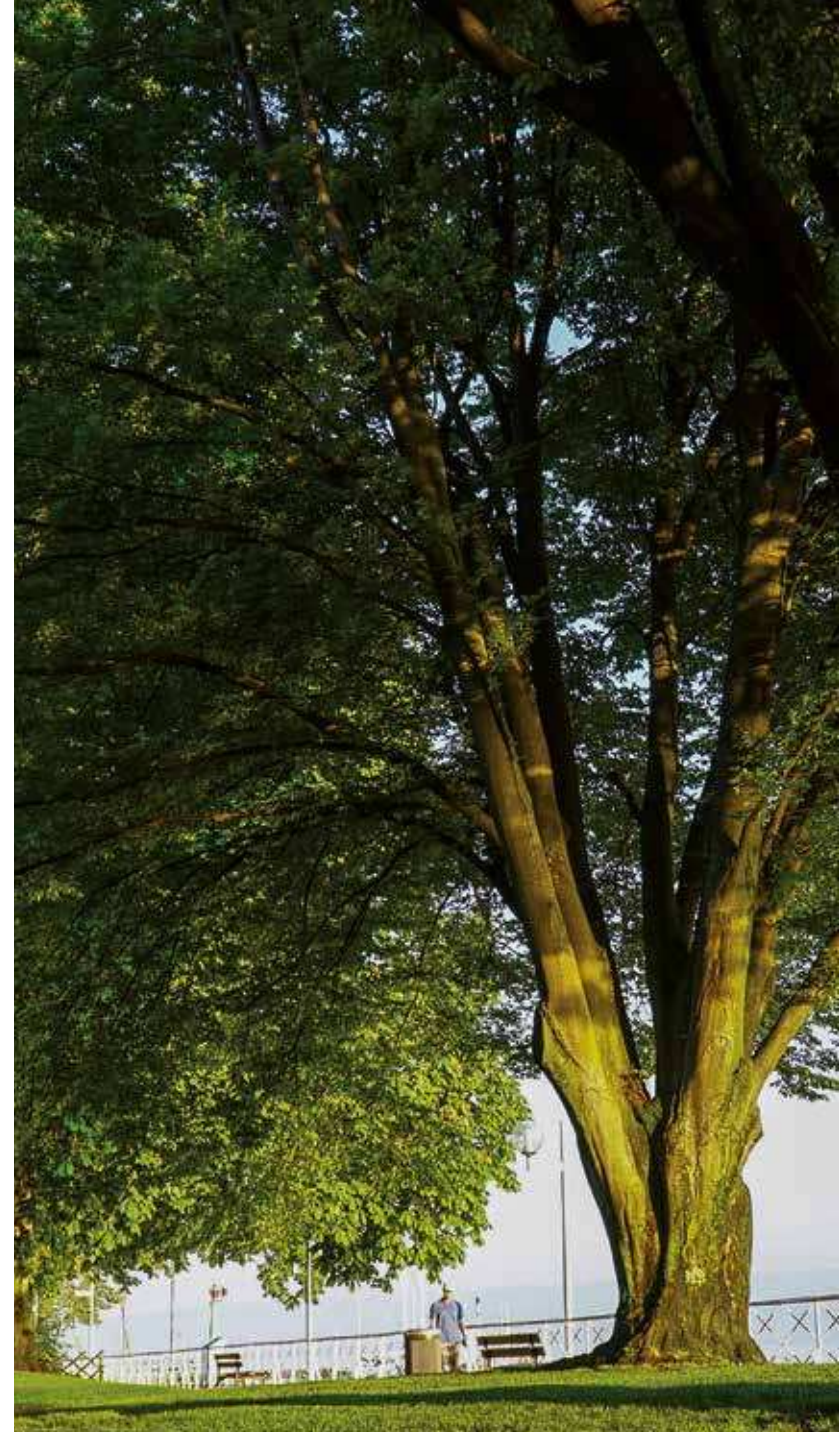




Le plan local d'urbanisme : une vision pour un urbanisme durable

Devant la pression foncière liée au dynamisme de l'arc Lémanique et son statut transfrontalier, la Ville d'Evian considère le PLU comme un outil indispensable pour concrétiser l'ambition politique de préservation de la qualité architecturale, urbaine et paysagère de notre territoire. Il permet de limiter la consommation et l'artificialisation des sols naturels et d'en reconquérir. Il doit permettre une prise en compte globale du patrimoine architectural, environnemental et végétal. Il importe que le végétal soit intégré en amont aux projets urbains et qu'il ne soit plus considéré comme la dernière touche à réaliser en fonction des moyens restants.

Le PLU sera assorti de ce que l'on appelle des OAP (orientations d'aménagement et de programmation) pour accompagner les mutations/densifications et prendre en compte les mobilités, le patrimoine architectural, la préservation des équipements touristiques et bien entendu la trame verte, la trame bleue et la trame noire, pour préserver notre biodiversité.



La trame verte et sa zone littorale protégées

La trame verte vise à protéger un réseau d'espaces de biodiversité primaires et secondaires, voire urbains tels que le quartier des Materions, des parcs, des zones boisées et des corridors écologiques à travers la ville. Les principaux objectifs étant :

- ▶ De préserver et promouvoir la biodiversité en offrant des habitats naturels pour la faune et la flore locales.
- ▶ D'offrir des espaces récréatifs pour les résidents, favorisant ainsi la santé et le bien-être.
- ▶ D'atténuer les effets des îlots de chaleur urbains en fournissant des zones ombragées et des surfaces végétalisées.
- ▶ D'améliorer la qualité de l'air en fournissant des zones de filtration et de séquestration du dioxyde de carbone.

30 % de la commune ont été classés en zone naturelle inconstructible. Le PLU comprend plus de surfaces en espaces boisés classés (11,5 % contre 10,5 % auparavant) qui, pour certaines, font partie d'un grand réseau de corridors écologiques. Le coteau d'Evian, considéré comme

un réservoir à biodiversité (forêt) est entièrement conservé en zone N, tout comme l'ensemble de la zone littorale, qui regroupe la grande majorité des parcs et jardins municipaux. Ces terrains situés en zone urbaine ont fait l'objet d'un classement en tant que « jardins protégés », en raison de leur intérêt patrimonial et / ou écologique, qui les rend inconstructibles. La Ville poursuit sa politique d'acquisition de terrains au cœur de la ville afin d'y créer des espaces verts.

Cette trame verte sera accompagnée d'une charte de l'arbre avec un cahier de prescriptions pour garantir la protection et la qualité arborée de notre commune.



La trame bleue

La trame bleue se concentre sur la préservation et la mise en valeur des éléments aquatiques tels que les cours d'eau et leurs berges, les bords du lac, les rivières et les zones humides.

Ils visent principalement à :

- ▶ Protéger les ressources en eau et préserver la qualité de l'eau.
- ▶ Prévenir les risques d'inondation en préservant les zones humides et en permettant une gestion durable des eaux pluviales.
- ▶ Créer des espaces de loisirs et de détente le long des cours d'eau, favorisant ainsi la connexion des habitants avec leur environnement aquatique.
- ▶ Valoriser les écosystèmes aquatiques et sensibiliser à leur importance pour l'équilibre écologique.
- ▶ Tendre vers une renaturation des berges qui ont été urbanisées lors des précédentes périodes au profit de nouveaux projets.



La trame noire

Nées dans le sillage de la trame verte et bleue, l'objectif des trames noires est de protéger la biodiversité nocturne de la pollution lumineuse.

L'objectif est d'adapter l'éclairage nocturne pour limiter ses effets.

Afin de garantir le plus possible le respect des objectifs qu'implique cette trame noire, plusieurs possibilités techniques ont été mises en œuvre depuis 2022.

- ▶ Extinction une partie de la nuit
- ▶ Réduction du niveau d'éclairage une partie de la nuit,
- ▶ « Réchauffement » de la teinte de la lumière blanche en abaissant la température de couleur sur certaines voies secondaires.

Pour poursuivre et accentuer les effets, la ville a lancé un marché global de gros entretien et de rénovation de l'éclairage public qui s'intégrera dans la continuité des réflexions lancées depuis 2020 avec le SYANE et une approbation d'un SDAL (schéma directeur d'aménagement lumière).

Ces objectifs de trames verte, bleue et noire sont liés aux engagements municipaux en lien avec le plan de mixité et de sobriété énergétique adopté lors de l'hiver 2022-2023 et confirmé par le plan environnement adopté en novembre 2023.





Les ressources naturelles et les réserves en eaux sauvegardées

A Evian, une partie de la commune est concernée par le périmètre de protection des eaux de la nappe artésienne, connue pour son eau minérale d'Evian, qui empêche notamment toute construction de descendre au-delà de 5 mètres de profondeur. Mais dans les faits, cette règle s'applique sur l'ensemble du territoire communal. La SAEME (société des eaux minérales d'Evian) est consultée quoi qu'il arrive pour tout projet d'envergure.

Un bassin de rétention des eaux pluviales est exigé pour tout projet de plus de 200 m² de surfaces imperméabilisées. Le nouveau PLU permettra d'aller encore plus loin en imposant également une étude et des solutions pour le stockage et la réutilisation des eaux pluviales in situ afin que cela profite à l'environnement et non pas un retour le plus rapide au lac eu égard à la topographie de notre commune.

Sur site, la Ville en collaboration avec le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, veille à la préservation d'une zone humide située sur le site du Pré-curieux (voir page 31) accessible aux écoles et aux touristes. Pôle de communication sur la Convention de Ramsar (convention internationale pour la protection des zones humides), le Pré-curieux accueille aussi tous les ans de nombreux organismes, qui veulent en savoir plus sur la protection de la ressource en eau à Evian.

Vers un plan de gestion durable de l'eau

La Ville ambitionne de mettre ce plan en place à l'horizon 2026. Les dernières années ont été marquées par des aléas climatiques, notamment en été : phénomènes d'îlots de chaleur et de sécheresse de plus en plus marqués ou, encore, événements pluviométriques exceptionnels générant des inondations. Forte de ces constats, la Ville réfléchit à des solutions afin de s'adapter aux effets du changement climatique.

Dans la continuité d'une protection des écosystèmes aquatiques, ce plan doit inclure la gestion durable des ressources en eau en organisant la sobriété des usages et apporter de nouvelles perspectives pour la réutilisation des eaux pluviales.

La désimperméabilisation des espaces mise en œuvre

La Ville met en œuvre progressivement un programme de désimperméabilisation des espaces publics et à venir, des espaces récréatifs : cours d'écoles, crèches et espaces extérieurs de la résidence autonomie « Clair Horizon ». Objectifs : limiter le ruissellement des eaux de pluie, permettre leur filtration à travers le sol et créer ou étendre les espaces verts.

Vers un plan de viabilité hivernale plus écologique

Pour permettre aux usagers de circuler dans les meilleures conditions possibles, la Ville déploie chaque hiver son plan de viabilité hivernale de mi-novembre à mi-mars. Afin de limiter l'impact sur l'environnement, quatre agents du service voirie ont suivi une formation organisée par l'APIEME et le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) sur l'usage modéré et à bon escient du sel. Dans la continuité des actions entreprises sur le territoire de l'APIEME pour une viabilité hivernale plus respectueuse de l'environnement, une expérimentation d'utilisation de saumure a été menée au cours de l'hiver 2023-2024. Celle-ci vise à réduire la part de sel épandue, tout en améliorant l'efficacité des traitements.



Le patrimoine bâti et historique préservé

Evian a su préserver et mettre en valeur son patrimoine architectural, témoin de son histoire. Du front de lac où s'alignent fièrement le « Palais Lumière » (ancien établissement thermal), l'élégante Villa Lumière aujourd'hui hôtel de ville, le théâtre néo-classique, le Casino de style néo-byzantin, l'église ou encore, la Maison Gribaldi dédiée aux archives et au patrimoine, la Ville offre une balade historique inoubliable.

Une halte s'impose dans le quartier des sources où se dresse l'ancienne buvette thermale, chef-d'œuvre de l'Art nouveau, que la Ville désormais propriétaire, a entrepris de rénover. A proximité, la première usine d'embouteillage de la société des eaux d'Evian datant du début du XX^e siècle, a été reconvertie en pôle multi-services. La restauration de la Buvette Cachat toute proche est en cours.

La promenade « Belle Epoque » se poursuit à bord du funiculaire centenaire, entièrement restauré et sous gestion communale qui mène au quartier des grands hôtels et de la Grange au lac.

Côté lac, une croisière côtière à bord du bateau électro-solaire « L'Agrion » mène aux jardins de l'eau du « Pré-Curieux ». Enfin, les amateurs de grand large peuvent aussi embarquer à bord de « La Savoie », fidèle réplique d'une barque traditionnelle à voile latine.

Le PLU prévoit des mesures pour préserver le patrimoine architectural et paysager remarquable de la ville. Le nouveau PLU permettra de préserver 140 villas ou immeubles et leurs jardins (contre 80 auparavant) qui sont répertoriés en tant qu'éléments remarquables du patrimoine bâti, essentiellement dans le centre ancien, quai Paul-Léger ou encore aux Mateirons. Leur démolition est ainsi strictement interdite.



La Ville a préempté l'hôtel Bellevue

Le conseil municipal a décidé de racheter l'hôtel Bellevue mis en vente dans le cadre d'une liquidation judiciaire. Objectif : faire perdurer l'offre d'hébergement organisée et qualitative liée au thermalisme. Construit en 1914, cet hôtel représente aussi un témoignage de l'âge d'or du thermalisme. Il est inscrit sur la liste des éléments de patrimoine historique remarquables à préserver. Une fois rénové, il offrira des logements touristiques adaptés. La Ville a sollicité l'établissement public foncier de la Haute-Savoie (EPF74) afin de l'acquérir pour son compte et trouver un acquéreur professionnel qui l'exploitera en tant qu'hôtel.



L'hôtel Bellevue a été racheté par la Ville afin de faire perdurer l'offre d'hébergement liée au thermalisme.

Et se préoccupe du devenir de l'hôtel Beau Rivage

La Ville a lancé une enquête publique auprès de ses habitants sur le devenir de l'hôtel Beau Rivage. A l'origine propriété et résidence de Camille Blanc, ancien maire, l'immeuble situé derrière la mairie, est un lieu marqué par l'histoire. Aujourd'hui, l'espace n'est plus utilisé et il se dégrade. Aussi, la Ville l'a préempté, jugeant essentiel de travailler sur cet espace en associant les Evianais afin de déterminer quelle issue pourrait être envisagée.



Une politique d'acquisition foncière qui combine développement urbain et protection de l'environnement

Depuis 2015, la Ville a développé sa stratégie d'urbanisme et d'acquisition foncière. Cette dernière vise notamment à mettre en place des projets liés à la protection de l'environnement : acquisition de parcelles aux Tours pour créer un parc public sur les hauts d'Evian, et d'une propriété voisine du Pré-curieux transformée en « Maison de l'eau ».

A l'inverse, la Ville a cédé l'îlot Saillet pour permettre la réhabilitation d'un tènement situé au cœur du centre-ville avec l'obligation pour le constructeur de prévoir dans le projet un cœur paysager ainsi qu'une traversée piétonne PMR. Autre exemple, la Ville a cédé le terrain dit des Roses pour permettre la réalisation d'un projet à destination prioritaire des primo-accédants évianais, aujourd'hui achevé.



La construction de l'îlot Saillet en centre-ville se termine.

L'habitat développé dans un cadre maîtrisé

D'une manière générale, il a été décidé de maintenir les zones urbaines existantes et de ne pas les accroître au détriment des espaces naturels. Le PLU prévoit une offre de logements diversifiée tout en veillant à un développement équilibré de la commune. L'enjeu a été de répondre aux contraintes de densification imposées par les services de l'Etat tout en maintenant le cadre (paysager, environnemental et architectural) remarquable de la commune. Par exemple, chaque projet de construction doit prévoir un certain pourcentage d'espaces verts (notamment en pleine terre) et la plantation d'arbres. Enfin, une règle limite la longueur des façades des bâtiments à 25 m afin de dégager des trouées visuelles en direction du lac et des montagnes.



Révision du PLU : la préservation de l'environnement et la maîtrise du développement urbain en lignes de mire

La municipalité a engagé une révision du PLU approuvé en 2017. Cette révision a notamment pour objectif de prendre en compte celle du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Chablais. Mettre l'accent sur la préservation de l'environnement et du paysage, ainsi que sur le patrimoine architectural, et veiller aussi à une meilleure maîtrise du développement urbain et de l'habitat. La Ville ambitionne :

En termes d'environnement et de paysage :

- ▶ Préserver les espaces naturels et les corridors écologiques (réservoirs pour la biodiversité).
- ▶ Mettre en place une charte architecturale et environnementale pour affirmer l'identité d'Evian et renforcer ses paysages caractéristiques.
- ▶ Mettre en valeur les cônes de vue remarquables.
- ▶ Accentuer le repérage et mettre en valeur des éléments identitaires du patrimoine bâti.

- ▶ Prendre en compte les dispositions du plan climat-air-énergie et améliorer la performance énergétique du parc de logements, intégrer la qualité de l'air dans la planification urbaine et développer les mobilités durables.
- ▶ Promouvoir les déplacements doux (piétonniers et cyclables) et assurer des liaisons piétonnes et cyclables sécurisées entre les différents quartiers.

En termes de développement urbain et d'habitat :

- ▶ Maîtriser le développement lié à l'évolution démographique, afin de respecter les dispositions du SCoT et du programme local de l'habitat (PLH) et assurer une bonne gestion des équipements publics.
- ▶ Assurer une urbanisation cohérente et qualitative, la plus économe possible en espace, dans une logique de développement durable et en compatibilité avec le SCoT.

- ▶ Organiser le développement urbain de façon cohérente et adaptée en préservant le tissu urbain existant, en maîtrisant le développement dans les secteurs appelés à se densifier et en adaptant les formes urbaines à la morphologie de la commune (respecter l'identité architecturale sans exclure l'innovation).
- ▶ Mener une politique de l'habitat adaptée permettant d'accueillir des populations variées.

Dans le domaine du tourisme et de l'économie :

- ▶ Conforter son attractivité touristique, économique et culturelle.
- ▶ Mettre en valeur des éléments autres que les bâtiments emblématiques.
- ▶ Renforcer la politique en faveur des commerces et services de proximité.
- ▶ Maintenir l'offre culturelle et sportive de la commune.



Dans le cadre de la révision du PLU, la Ville a organisé des ateliers participatifs afin de mieux associer les habitants.

Une convention signée avec le CAUE : des outils complémentaires au PLU

En prévision de la révision du PLU, la Ville s'est rapprochée du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Haute-Savoie, pour mettre en place des outils complémentaires au PLU. Objectif : encadrer la densification possible de la commune, notamment par le biais de l'exigence architecturale.

La Ville aspire à un équilibre entre densité, vitalité et qualité architecturale et paysagère, tout en préservant son identité. Elle a confié fin 2019 une mission au CAUE afin d'évaluer la structure urbaine actuelle et sa capacité à recevoir une densification, notamment dans les secteurs pavillonnaires, formuler des objectifs de qualité architecturale et de valorisation patrimoniale se fondant sur l'exceptionnelle diversité des patrimoines architecturaux du territoire et proposer des outils permettant une maîtrise ciblée du développement urbain et de la construction.

Le secteur de la caserne et les entrées de ville dans le viseur du CAUE

En parallèle, la Ville a confié une étude d'aménagement au CAUE, afin de maîtriser le développement du périmètre situé autour de la désormais ancienne caserne des pompiers boulevard Jean-Jaurès. Un périmètre d'étude a été instauré afin de pouvoir figer tous les projets d'envergure, en attendant l'issue de cette étude.

De même, la Ville a confié une étude d'aménagement au CAUE, afin de maîtriser le développement des entrées de ville Ouest par la RD 1005 et Est par la RD 24, susceptibles de connaître des évolutions sensibles et faisant d'ailleurs déjà l'objet de projets plus ou moins concrets.

Le quartier de Thony : « centralité haute » d'Evian

La Ville a intégré au futur PLU une OAP (orientation d'aménagement et de programmation) intitulée « Thony »

visant un secteur stratégique de la commune : « la centralité haute » d'Evian. Ce secteur en mutation se définit par un regroupement d'équipements, de services et de commerces le long de l'avenue de Thony. C'est aussi le lieu de nombreux flux de circulation entre les différents quartiers résidentiels. Objectifs : créer une centralité de proximité, améliorer les espaces publics, sécuriser les axes routiers, promouvoir les déplacements doux, maintenir et renforcer l'offre commerciale et de service, rendre lisible les équipements, préserver l'identité urbaine et architecturale du plateau haut et sanctuariser les espaces naturels.

Un plan d'actions environnement

La Ville a élaboré un « plan environnement » afin de mettre en avant les orientations stratégiques du mandat 2020-2026, en lien avec les ODD et le cadre réglementaire.

Les objectifs principaux sont d'agir localement pour la protection de l'environnement, remettre de la biodiversité en ville, lutter contre le réchauffement climatique et les îlots de chaleur pour le bien-être des Evianais. Cela nécessite de promouvoir la sensibilisation et l'éducation environnementale auprès de la population, d'encourager la participation citoyenne dans la prise de décision et de favoriser la mise en place de partenariats public-privé pour la protection de l'environnement.

► Une charte de l'arbre dans la ville

Ce document vise à promouvoir la protection, la préservation et la gestion durable des arbres en milieu urbain. Il permet également de fixer les attendus de la ville pour l'intégration des arbres dans la planification urbaine, et plus généralement d'encourager l'inclusion d'espaces verts et d'arbres dans les projets de construction et de rénovation pour favoriser la qualité de vie des habitants et la résilience urbaine face aux changements climatiques.





Le service cadre de vie au cœur de l'action

Une vision globale sur les espaces publics

Par souci de cohérence, la Ville a initié une dynamique pour que les agents partagent des règles et une vision commune concernant l'aménagement et l'entretien des espaces publics.

Un service transversal dont la place est importante

Bien plus qu'un service « espaces verts », la Ville dispose d'une entité particulière nommée service cadre de vie. Cette appellation ne tient pas au hasard, elle vise à répondre à certains objectifs que se sont fixés les élus, et qui correspondent aux critères d'évaluation du CNVVF. Depuis 2015, pour plus d'efficacité, le service parcs et jardins et le service nettoyage et propreté ont fusionné pour former le pôle cadre de vie. Ainsi, l'entretien de l'ensemble des espaces publics est supervisé par un unique service.

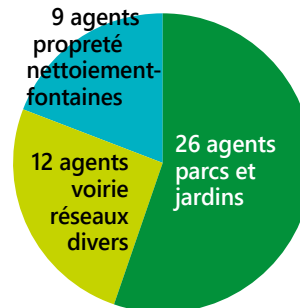


Cette fusion a été l'occasion de moderniser le service par l'acquisition de matériels (balayeuse avec bras de désherbage, Glutton, petite laveuse compacte de voirie et décapeur Vivien). Ainsi, le service peut consacrer plus de temps au désherbage manuel sur certaines zones difficiles d'accès.

Pour encore plus de cohérence, une nouvelle étape a été franchie en 2020 en rattachant au pôle « cadre de vie », l'ensemble des services qui interagissent sur l'espace public : les services VRD, parcs et jardins et propreté-nettoisement.

Le pôle « cadre de vie » regroupe 47 agents aux profils différents : agents de propreté urbaine, paysagistes, horticulteurs, maçons, etc., qui coordonnent leurs actions et mutualisent leurs moyens. Aux agents titulaires s'ajoutent environ 8 saisonniers de mai à octobre, des apprentis et stagiaires tout au long de l'année.

Effectifs pôle « cadre de vie » :
47 agents



Le service parcs et jardins et le service nettoyage et propreté ont fusionné pour former le pôle cadre de vie.





Le label facteur de motivation

La Ville veille à faire de cette démarche de labellisation un outil managérial. Chaque année l'objectif est de garantir un rendu en adéquation avec le label et ainsi d'emmener les agents de tous les services vers un objectif commun. Le projet fédérateur incite élus et services à maintenir l'effort d'investissement pour entretenir le patrimoine ou réaménager des secteurs. La visite du jury est l'aboutissement permettant de mettre en valeur le travail accompli et les techniques mises en œuvre et de recueillir le sentiment de professionnels.

Des agents formés et compétents

La municipalité encourage la formation des agents qui participent à des stages de perfectionnement proposés par le CNFPT, le CNVVF (avec AGATE) ou d'autres centres de formation. A cela s'ajoutent des déplacements sur des salons tels « Paysalia » à Eurexpo Lyon, le « Salon du végétal » à Chaumont sur Loire, divers Floralties et toutes autres manifestations permettant d'échanger, enrichir ses connaissances et promouvoir la ville. Les élus ont la même exigence en matière de recrutement : les futurs jardiniers doivent au minimum être titulaires d'un CAP ou BEPA espaces verts pour prétendre intégrer le service.



De nombreux acteurs et ressources mobilisés

D'autres services municipaux mis à contribution

Un service voirie et réseaux aux missions multiples

Avec ses 12 agents, le service voirie assure la veille de l'état de l'ensemble des voiries communales, des réseaux et effectue les aménagements liés à l'amélioration des cheminements. Ce service assure également la maintenance du mobilier urbain, de la signalisation, des espaces ludiques et, depuis 2023 il est équipé d'un matériel de marquage au sol permettant une plus grande réactivité sur les petites interventions. Le service voirie a été largement sollicité pour mener à bien la démarche de désimperméabilisation engagée ces dernières années.

Un service bâtiment à « haute qualité environnementale »

La démarche HQE est particulièrement intégrée au sein du service bâtiment en charge de la construction et de l'entretien du patrimoine bâti.

Cela se traduit concrètement par des choix de conception durable et d'architecture bioclimatique. Les bâtiments nouveaux ou les réhabilitations sont ainsi conçus et réalisés avec l'objectif constant de limiter les intrants, d'utiliser des matériaux biosourcés, de ménager la ressource en eau, de limiter l'artificialisation de terre et de favoriser le maintien de la biodiversité.



Le souci d'intégrer le patrimoine bâti dans son environnement est permanent de la conception à l'exploitation.

Ainsi la ville s'est donc engagée dans une démarche globale de performance énergétique et de sobriété, les consommations énergétiques ont été réduites de près de 20 % et les clauses environnementales sont aujourd'hui presque systématiquement intégrées aux marchés d'entretien et de service. De nombreux projets permettent une mutualisation des moyens et des compétences. Ainsi le service bâtiment est également sollicité dans de nombreux aménagements d'espaces publics extérieurs en apportant son savoir-faire en menuiserie, ferronnerie, électricité.



De nombreux autres partenaires impliqués

Pour mettre en œuvre le projet municipal et préserver son cadre de vie unique, la Ville travaille avec de nombreux partenaires.

Citons, par exemple :

- ▶ **L'office de tourisme**, partenaire incontournable pour promouvoir le cadre de vie éviauais ;
- ▶ **Evian commerces et le syndicat des hôteliers, cafetiers et restaurateurs** pour harmoniser le fleurissement dans les quartiers ;
- ▶ **Le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres**, partenaire foncier des bords du Léman et propriétaire du Pré-curieux dont la gestion a été confiée à la Ville ;
- ▶ **La Société des eaux minérales d'Evian**, SAEME qui, en lien avec l'association de protection de l'impluvium des eaux minérales d'Evian (APIEME), agit dans le cadre du Pré-curieux et de la protection de l'impluvium ;
- ▶ **Le Cluster eau lémanique – Evian**, premier cluster transfrontalier. Depuis 2021, 5200 élèves du territoire sensibilisés lors des Journées mondiales de l'eau. En 2024, déjà 30 classes prévues.
- ▶ **L'Evian resort**, gestionnaire de l'Hôtel Royal, du Golf d'Evian (organisation de l'Evian championship, master de golf féminin), du Casino, des Thermes. Les équipes collaborent pour réduire les intrants et utiliser des engrais organiques.
- ▶ **La communauté de communes du pays d'Evian vallée d'Abondance** (CCPEVA), en charge du tri des déchets, de l'enterrement des conteneurs et des actions d'aménagement tels l'entretien des sentiers pédestres et leur balisage ;
- ▶ **Le conseil municipal des jeunes et le conseil des sages** visent à offrir aux jeunes Evianais et aux plus âgés la possibilité de s'impliquer dans la vie locale, en étant force de réflexion et de proposition.
- ▶ **La CIPEL** (commission internationale pour la protection des eaux du Léman), avec qui la Ville a édité un « guide du jardin nature » ;
- ▶ **Les promoteurs immobiliers et les syndicats de copropriété**, avec qui la Ville travaille pour préserver et aménager des espaces verts dans les projets et les entretenir ;
- ▶ **Le Théâtre de la Toupine**, concepteur de l'événement populaire : « Le Fabuleux Village » construit à base de sculptures en bois flotté et qui attire plus de 300 000 visiteurs chaque année depuis 17 ans au moment des fêtes de fin d'année ;
- ▶ **Les paysagistes et fournisseurs**, consultés lors des marchés publics, à qui l'on demande d'adopter nos démarches (bois PEFC, non traités, essences résistantes, mobilier recyclable, ...). La notion de développement durable est bien entendu intégrée dans la rédaction des marchés.



- ▶ **CPIE Chablais-Léman** qui assiste la Ville dans la création et l'animation de jardins partagés, jardins gérés par et pour les habitants de manière associative et permettant l'accès à la pratique du jardinage au plus grand nombre.
- ▶ **Les Ruchers du Léman** qui met en place des ruches pédagogiques dans divers jardins de la ville. Le partenariat prévoit un plan de déploiement, d'exploitation et d'animation autour des ruches à destination des écoles, des Evianais et des touristes). Leur présence permet aussi de participer au diagnostic « Beeodiversity ».
- ▶ **Chablais insertion**, avec laquelle la Ville collabore depuis de nombreuses années dans le cadre de chantiers d'entretien nature et espaces verts. Chaque année, 75 000 € sont consacrés à des prestations diverses et participent à l'insertion de six personnes ;
- ▶ **InnoVales** accompagne la Ville, dans le cadre d'une convention, dans la gestion des clauses sociales et environnementales, en les intégrant dans les marchés publics. L'objectif est de permettre à des personnes en insertion de trouver du travail et de faciliter leur embauche durable (10 000 heures effectuées depuis 2019).
- ▶ **L'association Pousses d'avenir** pour la mise en œuvre de l'opération « Paniers solidaires » en lien avec le CCAS. Pousses d'avenir œuvre à la réinsertion professionnelle de personnes en difficulté sociale par la production de légumes biologiques. Objectif : favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour des familles en situation de précarité
- ▶ **Le « Pôle Ressourcerie du Chablais - La R'Mize »** dans le cadre d'une convention de partenariat pour des achats responsables. Elle permet à la Ville et son CCAS d'acheter en priorité du matériel de seconde main (mobilier, petit électroménager, etc.) directement à la R'mize.
- ▶ **L'Atelier Re-Née** embauche les personnes en difficulté d'insertion dans le cadre d'une recyclerie textile. Dans le cadre d'un partenariat avec la ville, il donne une seconde vie aux bâches des expositions du Palais Lumière.

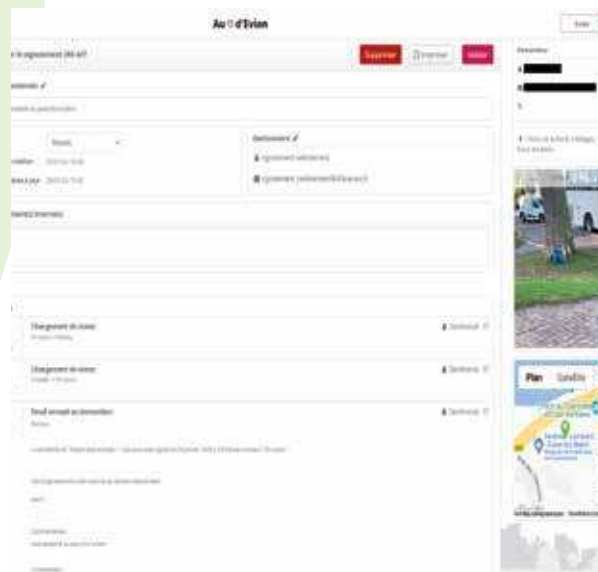
CartoEvian, un outil pour mieux appréhender le patrimoine végétal

- ▶ Depuis 2003, la Ville est dotée d'un système d'informations géographiques qui permet la collecte, la gestion, la manipulation et l'analyse des données géographiques. Celui-ci trouve des applications multiples : voirie, réseaux, espaces verts, bâtiments, urbanisme, etc. Ce système constitue pour les services une aide pour la gestion et pour les élus une aide à la décision. Soucieuse de faire profiter les usagers de certaines de ces données, la municipalité a donné son feu vert en 2012, à une déclinaison du S.I.G. C'est ainsi qu'est né le CartoEvian, accessible à la population. En plus des informations utiles au quotidien, CartoEvian permet aussi de découvrir les jardins et le riche patrimoine arboré de la commune. Les 1878 individus représentant quelque 137 espèces ont été soigneusement répertoriés. CartoEvian propose aussi une visite virtuelle des jardins avec un historique, leur localisation et un diaporama photo :
 - ▶ <https://geoportail.ville-evian.fr/CartoEvian.html>
 - ▶ Depuis 2022, certaines données sur les espaces verts ont été mises à disposition de tous via le portail OpenData de la Ville :
- <https://ville-d-evian-opensdata-ville-evian.hub.arcgis.com/>
ou via www.data.gouv.fr/fr/organizations/ville-devian/



Une procédure pour gérer les anomalies sur le domaine public

Les services techniques ont mis en place une procédure afin de gérer les anomalies constatées sur le domaine public. Objectifs : conserver des espaces publics les plus sûrs, les plus propres et agréables possible. Propreté, tonte, élagage, voirie ou mobilier urbain dégradés, tag, dysfonctionnement de l'éclairage public, etc., toutes les demandes d'intervention peuvent être signalées par les services, les élus et les citoyens, par téléphone ou par mail au secrétariat des services techniques chargé de les traiter. Puis, transmise au responsable de service, l'anomalie avérée est ensuite affectée, selon son importance, à un agent, une équipe ou un prestataire. Une fois résolue, le service en charge en informe sa hiérarchie et la personne qui l'a signalée est informée soit par mail ou par téléphone, selon le mode de signalement utilisé.



Afin d'améliorer la communication et d'optimiser les interventions des services sur le terrain, les services techniques ont développé un outil transversal qui permet également en interne via CartoEvian, le signalement et la prise en charge d'anomalies selon le même schéma.

Une application mobile de signalement : « Au cœur d'Evian »

A l'été dernier, la ville a ajouté un nouvel outil à la panoplie des moyens de communication en direction de la population. En plus de son site internet ville-evian.fr, dont une nouvelle version a été lancée début décembre, de la page Facebook et des différentes publications, la Ville s'est dotée d'une application mobile « Au cœur d'Evian ». Celle-ci est disponible gratuitement sur App Store ou Google Play Store. En plus de ses fonctions classiques, ce nouvel outil permet de signaler des anomalies dans l'espace public. Graffitis, dépôts sauvages, panne d'éclairage, etc. En quelques clics, n'importe quel utilisateur peut envoyer un signalement ou une photo. Les signalements sont instantanément transmis aux services techniques pour traitement. L'utilisateur est ensuite informé quand le problème est résolu.



Des événements « nature » pour divertir et sensibiliser

Chaque événement dédié ou lié à l'environnement organisé par la Ville, est l'occasion d'informer le public sur le label « Quatre fleurs » ou « Fleur d'or » et d'expliquer l'intérêt pour la Ville de s'inscrire dans la démarche.

► « Le Fabuleux village »

Depuis 2007, la Ville en collaboration avec le théâtre de la Toupine, organise durant les fêtes de Noël, une manifestation intitulée « Le Fabuleux village ». Pour l'occasion, la ville voit fleurir diverses petites scènes et des centaines de sculptures en bois flotté. Les associations locales, les écoles et les habitants sont associés à la réalisation de ces décors. Par le bois flotté, matériau naturel, l'événement s'inscrit dans une démarche écologique et de développement durable. La manifestation a attiré près de 300 000 visiteurs en 2023.



► « FestiLéman »

Du 17 au 19 mai, la Ville organisera la 5^e édition de FestiLéman, prétexte à découvrir la richesse de la vie du Léman, autour des thèmes de l'environnement, du nautisme, de la gastronomie, de l'histoire et de la culture, de l'artisanat et du tourisme. En 2023, cette manifestation a attiré plus de 64 000 personnes sur le week-end.

Pour cette nouvelle édition, le FestiLéman s'ouvre plus encore à la vie de tous les acteurs du Léman. Il accueillera sept espaces ou villages événementiels thématiques réunissant une centaine d'exposants, acteurs locaux et associations. Au programme, de nombreuses animations, découvertes, jeux, ateliers, dégustations, démonstrations au cœur des villages événementiels, ou bien sur le lac. FestiLéman propose aussi une palette sonore riche et variée avec une centaine de musiciens sur scène et en déambulation.





► Net'Léman

Net'Léman, la 12^e édition de grand nettoyage du lac aura lieu le 25 mai 2024. Tous les deux ans, la ville d'Évian organise cet événement, aux côtés de l'ASL (association pour la sauvegarde du Léman). Le principe de cette demi-journée consiste au ramassage des déchets le long de la rive, sur terre, comme sur l'eau, avec l'aide de bénévoles de tous âges et horizons (plongeurs certifiés du club subaquatique, paddlers, navigateurs et autres acteurs lacustres). A chaque édition, entre 5 et 10 tonnes de déchets sont récupérés sur tout le pourtour du Léman. Ces déchets sont ensuite triés. Cette année, la zone de nettoyage sera étendue le long de la rive, entre le centre nautique et l'entrée port de commerce ainsi qu'au port des Mouettes.



► « Rendez-vous aux jardins »

La Ville et son service cadre de vie en collaboration avec L'ADAPT 74 participent chaque année à l'opération « Rendez-vous aux jardins ». Initié par le ministère de la culture et de la communication, ce rendez-vous est l'occasion de faire visiter les serres de production et certains jardins (Pré-curieux, jardins partagés, parc de la villa Sapinière) dont l'accès est d'ordinaire limité, d'échanger et de dispenser de bons conseils sur les pratiques naturelles de jardinage. Cette année, le conservatoire sera associé au rendez-vous avec une déambulation en musique, un spectacle impliquant les écoliers et un groupe de musiques actuelles.

Le Marathon du piano fait aussi souvent la part belle à l'environnement.

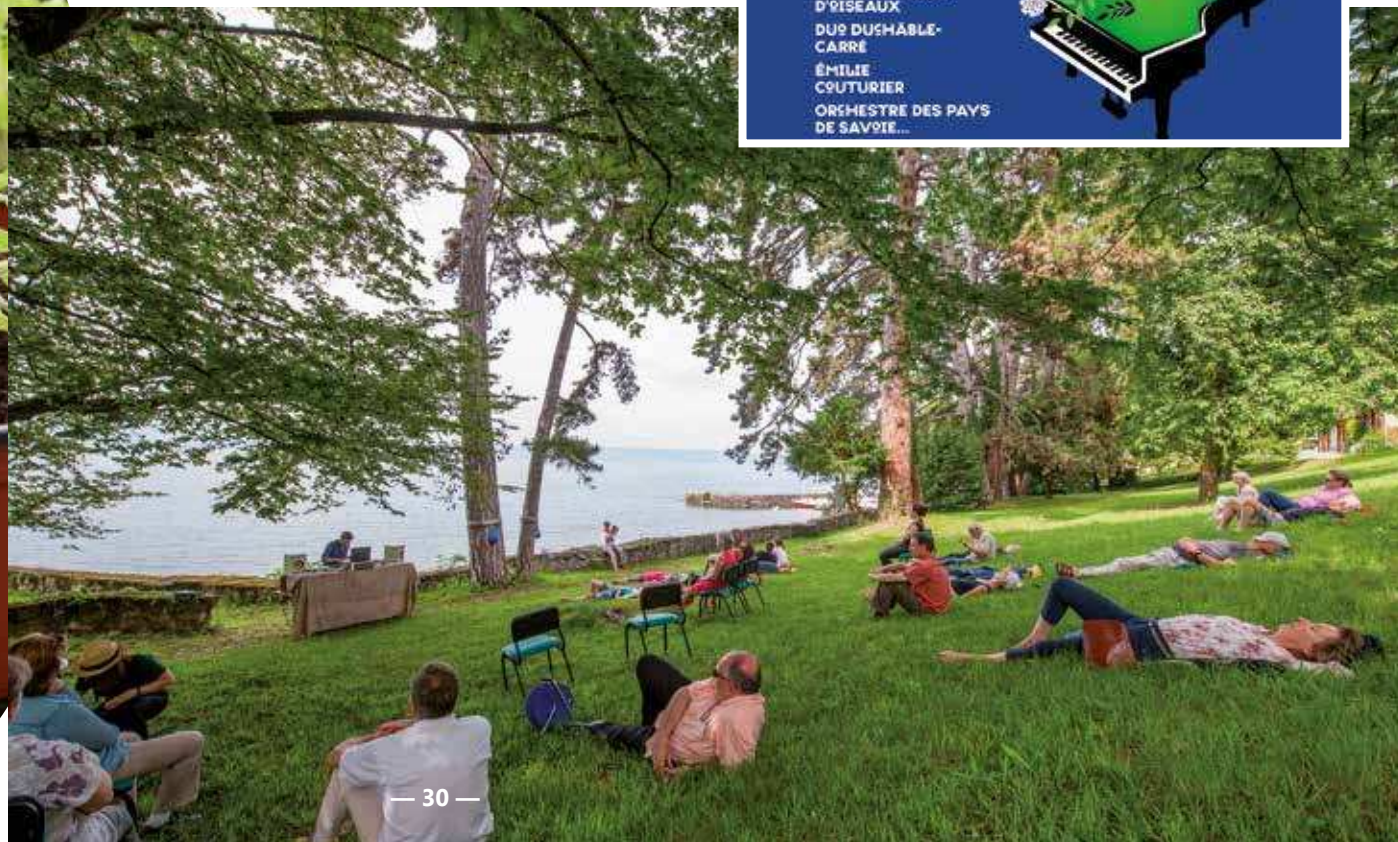
**MARATHON
DU PIANO
D'EVIAN**
PIANO & NATURE

7 ANNÉE

Concerts, balades
et conférences ornithologiques,
ateliers piano, ateliers nature
pour les petits et les grands...

07-09
AVRIL
MUSIQUE ET NATURE

JEAN-FRANÇOIS
ZYSEL
LES CHANTEURS
D'RISEAUX
DUO DUCHABLE-
CARRÉ
ÉMILIE
COUTURIER
ORCHESTRE DES PAYS
DE SAVOIE...



Les jardins de l'eau du Pré-curieux, un outil pédagogique majeur

Propriété du Conservatoire du littoral qui en a confié la gestion à la Ville, le Pré-curieux a ouvert au public en 2002 après avoir été réaménagé par le paysagiste Laurent Daune. Il permet de découvrir, sur un espace de 3,5 hectares labellisé espace naturel sensible, la richesse et la fragilité des zones humides. Un premier détour par la maison permet d'appréhender au fil des expositions, la fonction, la richesse et la fragilité des zones humides. La balade se poursuit dans le parc qui s'organise autour de différents écosystèmes liés à l'eau. Ici un jardin d'eau architecturé. C'est le domaine des carpes koï qui évoluent dans des bassins où s'étaient nénuphars et potamots. Là, des jardins d'eau naturels : un ruisseau, un étang, un marais, des prairies humides et un delta qui tous abritent une faune et une flore aussi singulière que variée. Le Pré-Curieux rassemble une collection de plantes vivaces impressionnante (astilbes, heuchères, eupatoires, hostas, etc.).

Ici, l'eau passe du ruisseau à la mare, à la prairie humide et au marais. Autant de milieux où amphibiens et insectes aquatiques fourmillent. On observe tous les ans, l'arrivée de nouvelles espèces : salamandres tachetées, grenouilles vertes y ont déjà élu domicile.

Aucun produit phytosanitaire n'est utilisé pour l'entretien. Des personnes particulièrement sensibles à la préservation de la nature ont été recrutées pour veiller sur le site. En plus de leurs missions propres, les jardiniers ont un rôle pédagogique notamment auprès des enfants accueillis toute l'année.

L'accès à ce jardin singulier se fait exclusivement à bord du bateau électro solaire « L'Agrion », depuis le ponton du Casino. Il accueille chaque année près de 10 000 visiteurs, dont 2 500 élèves du territoire.



Les actions citoyennes développées

Désireuse d'encourager les citoyens à améliorer leur environnement et à promouvoir des modes de vie plus durables, la Ville a initié plusieurs projets qui sont aussi des espaces de rencontre et de partage favorisant le lien social.

► Les jardins partagés étendus

La Ville a souhaité mettre à disposition de ses concitoyens plusieurs espaces publics afin d'y implanter des jardins écologiques partagés. L'objectif est de permettre aux habitants de se retrouver autour d'activités de jardinage et de contribuer à renforcer le lien social intergénérationnel. Ces espaces ne représentent pas seulement un lieu de pratiques culturelles, mais également d'éducation, de rencontres et d'échanges. Les candidats doivent rejoindre une association de jardin partagé, habiter Evian et enfin, prôner le respect de la nature et de la biodiversité. Une charte fixe les grandes règles de conduite, la mise à disposition des parcelles se fait via la signature d'une convention entre la Ville et l'association concernée. Le projet a vu le jour en 2019 sur trois sites : au Parc Dollfus, dans le quartier du Bennevay et au centre. La Ville a fait appel

au CPIE Léman-Chablais (ex Art terre) pour l'accompagner dans la mise en place de ce projet. A ce jour, les cinq grands secteurs géographiques de la ville ont leur jardin partagé depuis la création en 2023 de deux nouveaux espaces : dans le quartier des Grottes et au parc des Tours.

► Le concours des balcons et des jardins fleuris reconduit

En 2021, la Ville a relancé le concours des balcons et jardins fleuris. Objectifs : encourager les habitants à participer à l'embellissement de la ville, en fleurissant les façades et les jardins de leurs habitations. Grâce à ce concours, la Ville souhaite également sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable dans lesquels elle est impliquée, en agissant localement pour la protection de l'environnement. Le concours est gratuit et comprend trois catégories : maison avec terrain, façades dans maison individuelle ou balcon d'immeuble. Pour apprécier les réalisations, deux principaux critères ont été définis : la qualité du fleurissement, (originalité, diversité, durabilité et propreté). Sont pris aussi en compte les aspects liés au développement durable

(plantes à intérêt écologique, mellifères, relais pour la faune, d'origine locale, gestion de l'eau, absence de produits phytosanitaires, etc.).

► Des ruches pédagogiques

La Ville accueille une ruche pédagogique dans le jardin de Benicasim ainsi que deux autres dans le parc des Tours. Objectif : sensibiliser tout un chacun à la sauvegarde de cet insecte essentiel dans la pollinisation des écosystèmes. La Ville collabore avec Thomas Bonmarin, exploitant de la miellerie « Les Ruchers du Léman » à Orcier. Dotée d'un puits d'envol et d'une cheminée, la ruche pédagogique permet d'explorer le lieu de vie des abeilles en toute sécurité, d'observer la colonie se développer et produire du miel. Cette installation permet de proposer des activités pédagogiques aux écoliers.





► Le permis de végétaliser lancé

La Ville a lancé en 2023 le permis de végétaliser. Objectif : offrir au plus grand nombre la possibilité de participer à la végétalisation et l'embellissement de sa rue, de son quartier, de la ville. Le principe est simple, il suffit au préalable de se procurer la charte de « végétalisation de l'espace public » sur le site de la ville pour s'assurer que le projet est conforme, puis de le transmettre au service cadre de vie. Après approbation, rendez-vous est pris avec le service pour signature du permis. Les candidats s'engagent à planter des végétaux recommandés. Une liste est annexée à la charte. Le jardinier doit également entretenir les végétaux qu'il a plantés et respecter les normes de sécurité et d'accessibilité. Le permis est accordé pour un an, renouvelable tacitement quatre fois.

► Les décors éphémères initiés

A l'automne, le service cadre de vie crée des jardins éphémères en centre-ville. En plus d'offrir un espace végétalisé temporaire sur une place essentiellement minérale, cette opération vise à sensibiliser les citadins à l'horticulture et à la nature, stimuler l'intérêt pour la nature en milieu urbain. Elle sert aussi de vitrine au service des jardins qui expose son savoir-faire. Enfin, elle offre un lieu de détente et de rencontre pour les riverains et les visiteurs. En outre, ces jardins peuvent être utilisés pour des événements temporaires.



Le décor de Halloween a été créé par le service cadre de vie, au lendemain d'un salon du Lego®, de même que le Lego géant, créé à partir de matériaux de récupération.

► Les jardins familiaux et un verger collectif en projet

La Ville projette la réalisation de jardins familiaux au parc des Tours, sur une parcelle proche du jardin partagé.

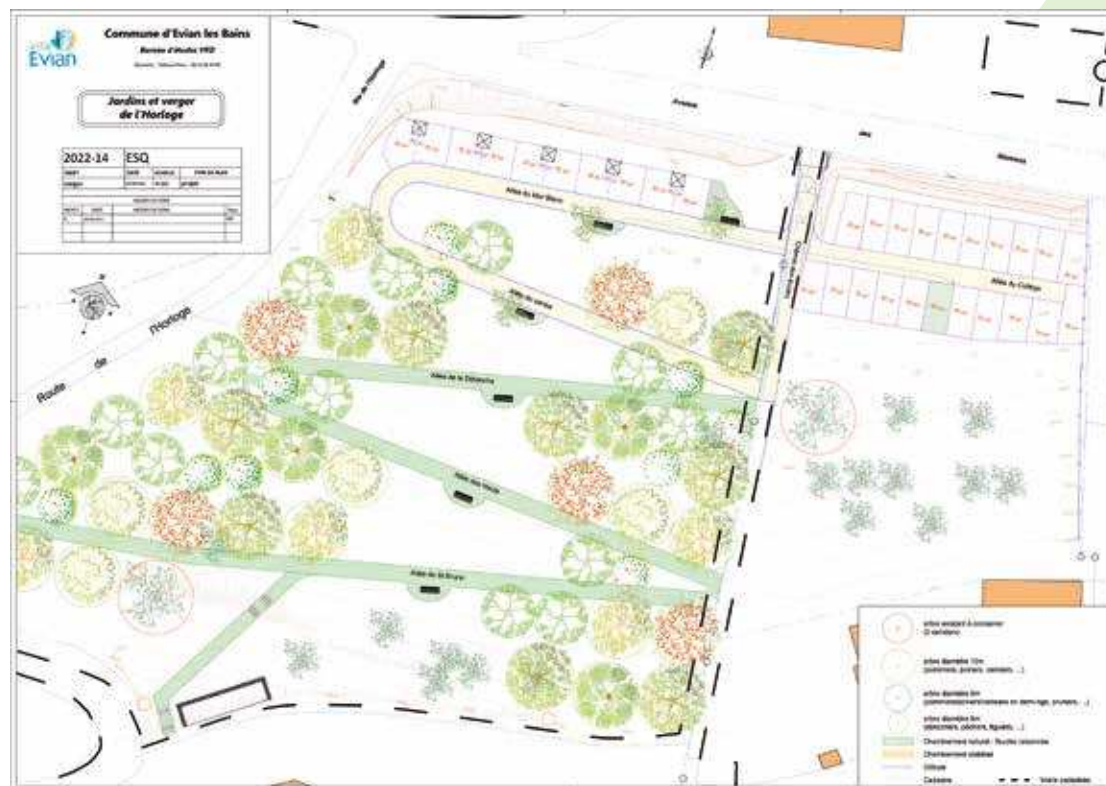
La création d'un verger collectif et solidaire est à venir dans le quartier de la Détanche : « Les Jardins et verger de l'Horloge ». Il verra le jour sur un terrain communal au-dessus de l'école. Les écoles se verront proposer chaque automne la plantation d'arbre fruitiers. L'opération se fera en lien avec la communauté de communes qui participera à l'achat des arbres

► Un premier budget participatif engagé

La Ville a lancé son premier budget participatif fin 2023. Cette initiative a offert une occasion unique aux habitants de plus de 16 ans de s'impliquer directement dans le processus de prise de décision et de contribuer à façonner l'avenir de la ville. Pour cela, la Ville a mis à disposition 100 000 € issus de son budget d'investissement. Lors de la phase de consultation, 47 idées ont été proposées. Un jury a examiné l'ensemble des propositions pour s'assurer de leur faisabilité, de leur impact positif et de leur conformité aux objectifs de développement durable.

Fin d'année, les habitants étaient invités à voter pour le ou les projets qu'ils souhaitaient voir réalisés. Trois projets ont été retenus :

- **Un projet de jeux et de convivialité au parc Dollfus** (aires de jeux, parcours sensoriel, agrès sportifs...)
- **Un parc de loisirs pour les chiens**
- **Des assises au bord de l'eau autour de l'esplanade du port**, pour admirer le paysage ou assister aux événements. Un groupe de travail va être constitué pour chaque projet, afin d'associer les porteurs de projets à la mise en œuvre.



D'autres temps forts pour informer et mobiliser

Ville engagée, la cité lémanique a été l'une des premières villes françaises à intégrer la démarche volontariste de l'ONU autour des 17 objectifs de développement durable (ODD) en 2018.

Pour engager davantage les acteurs économiques, politiques, associatifs, la société civile et en particulier la jeunesse, la Ville propose des rendez-vous annuels : conférences, ateliers, Des moments de partage, d'échanges, ouverts à tous. Parmi ces temps forts :

- **Une conférence de François Gemenne**, spécialiste de la gouvernance du climat et des migrations, enseignant à HEC Paris, auteur principal pour le GIEC **le 22 novembre 2021**.
- **Une journée agroécologie** animée par **Marc Dufumier le 15 avril 2022**. Cette journée a été menée par la ville, en partenariat avec l'agence Savoie Mont-Blanc, pilote des projets « Chantiers de transition ».
- **Le 1^{er} décembre 2022**, la Ville a accueilli **Mundiya Kepanga, chef papou**, engagé pour la défense de la forêt primaire. Cette rencontre a offert l'opportunité d'échanger avec lui et découvrir le combat qu'il mène en faveur de la protection mondiale des forêts, sous l'égide de l'Unesco

- **Le 29 septembre 2023** s'est tenue, **La Nuit européenne des chercheurs** sur le thème « biodiversité des lacs et des rivières », organisée par l'Université Savoie Mont-Blanc (USMB), avec au programme ateliers, conférences, expositions et balades.

- Dans le cadre de ses missions de promotion et de développement économique de la filière de l'eau, **le Cluster eau lémanique Evian** organise ou est partenaire de nombreuses rencontres et conférences : <https://clustereau.fr/thematiques/evenements/>



► 1^{er} Evian summit le 25 novembre 2023 : mobilisation pour la protection des forêts dans le monde

Acteurs économiques et associatifs, étudiants, membres de la société civile et cinq chefs tribaux désignés « ambassadeurs mondiaux de la forêt par l'UNESCO » se sont retrouvés pour la première édition de l'Évian Summit à Evian. Objectif de ce sommet international : donner la parole à ceux qui vivent les grands bouleversements environnementaux et valoriser ceux qui s'engagent à réduire leur impact. À l'issue de la journée, des propositions concrètes ont été présentées en faveur d'un monde plus vivable. Les engagements pris feront l'objet d'un suivi au cours des éditions suivantes. A chaque édition, un thème en lien direct avec les 17 objectifs de développement durable définis par l'ONU guidera ces rencontres. En 2023, l'Évian Summit s'articulait autour des enjeux de la déforestation importée avec cinq Gardiens de la forêt présents sur place pour témoigner de leur vécu. Cet événement a été organisé par la Ville d'Évian en partenariat avec Lato Senu productions.



L'Évian Summit a été rythmé par des conférences et des ateliers.

La mise en œuvre

Une organisation liée à la géographie et au rythme des saisons

Le service parcs et jardins est organisé en équipes réparties en secteurs (centre nautique, centre-ville, port, hauts, Pré-curieux et serres). Cette organisation est liée à la géographie de la ville disposée en étages. Les grandes opérations d'entretien (tontes, désherbage, taille, nettoyage) se font en autonomie par secteur. Toutefois, le service fait preuve d'une grande flexibilité et les agents sont polyvalents. Le métier de jardinier est lié à la saisonnalité. Ponctuellement, lors des gros travaux d'hiver (plantations, élagages, tailles, abattages, aménagements) et lors des confections de décors (rond-point), les équipes sont mélangées afin de renforcer la communication et décroiser le service. C'est aussi le moment où les talents cachés se révèlent.

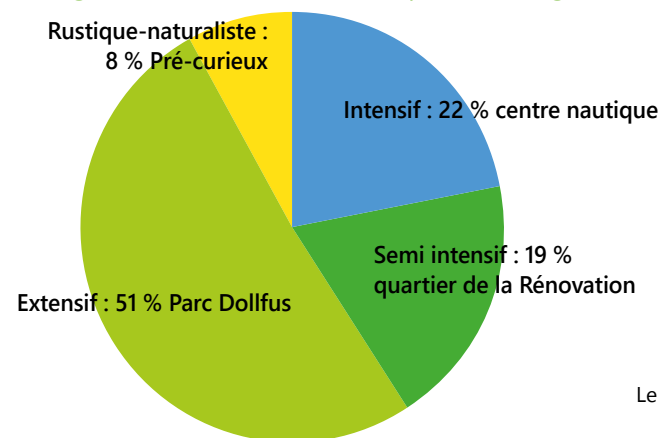
Les agents du nettoyage fonctionnent eux aussi par secteurs géographiques, et le matériel est réparti en fonction des usages. Dans les rues piétonnes, le travail se fait pour l'essentiel manuellement pour le ramassage des papiers, mégots et autres déchets, avec un renfort mécanique pour le lavage des sols. Un circuit est mis en œuvre afin de nettoyer à fréquence fixe toutes les zones de la ville et donne un niveau de prestation optimal.



La gestion différenciée plébiscitée

La ville a adopté la gestion différenciée naturellement depuis plusieurs années. Les espaces sont gérés différemment en fonction des usages et de la typologie des terrains. Par exemple, le centre nautique n'est pas entretenu de la même façon que le Pré-curieux : les exigences, les usages et le public étant différents. Les coûts d'entretien varient aussi considérablement selon les catégories d'entretien. Gestion différenciée rime néanmoins avec propreté. Les agents veillent au ramassage des déchets.

Les surfaces gérées sont classées en quatre catégories

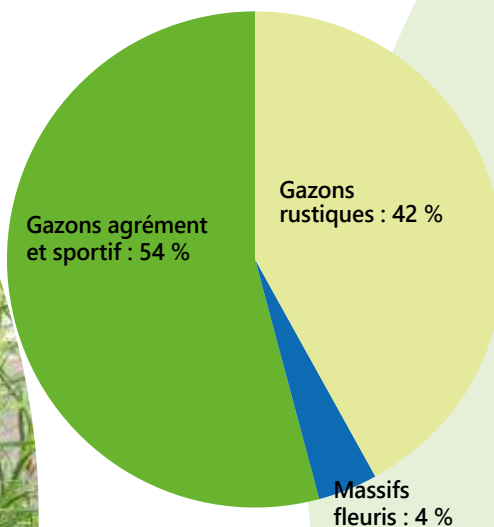


Le parc Dollfus >



La typologie des surfaces entretenues

Les gazons représentent une part importante des surfaces entretenues à Evian, c'est aussi ce qui fait l'image de la ville. Malgré tout, les massifs représentent un travail conséquent de création et d'entretien.



Zone	Nom	Type	Statut	Date de début	Date de fin	Durée	Volume
MCHS0001	Clouet engrais No 1	zone 1	Clouet Terrain	11-01-10	11-01-10	00:00:00	00:00:00
MCHS0002	Clouet engrais No 2	zone 2	Clouet Terrain	11-01-10	11-01-10	00:00:00	00:00:00
MCHS0003	Clouet engrais No 3	zone 3	Clouet Terrain	11-01-10	11-01-10	00:00:00	00:00:00
MCHS0004	Clouet engrais No 4	zone 4	Clouet Terrain	11-01-10	11-01-10	00:00:00	00:00:00
MCHS0005	Clouet engrais No 5	zone 5	Clouet Terrain	11-01-10	11-01-10	00:00:00	00:00:00
MCHS0006	Clouet engrais No 6	zone 6	Clouet Terrain	11-01-10	11-01-10	00:00:00	00:00:00
MCHS0007	Clouet engrais No 7	zone 7	Clouet Terrain	11-01-10	11-01-10	00:00:00	00:00:00
MCHS0008	Clouet engrais No 8	zone 8	Clouet Terrain	11-01-10	11-01-10	00:00:00	00:00:00
MCHS0009	Clouet engrais No 9	zone 9	Clouet Terrain	11-01-10	11-01-10	00:00:00	00:00:00
MCHS0010	Clouet engrais No 10	zone 10	Clouet Terrain	11-01-10	11-01-10	00:00:00	00:00:00
MCHS0011	Clouet engrais No 11	zone 11	Clouet Terrain	11-01-10	11-01-10	00:00:00	00:00:00
MCHS0012	Clouet engrais No 12	zone 12	Clouet Terrain	11-01-10	11-01-10	00:00:00	00:00:00
MCHS0013	Clouet engrais No 13	zone 13	Clouet Terrain	11-01-10	11-01-10	00:00:00	00:00:00
MCHS0014	Clouet engrais No 14	zone 14	Clouet Terrain	11-01-10	11-01-10	00:00:00	00:00:00
MCHS0015	Clouet engrais No 15	zone 15	Clouet Terrain	11-01-10	11-01-10	00:00:00	00:00:00
MCHS0016	Clouet engrais No 16	zone 16	Clouet Terrain	11-01-10	11-01-10	00:00:00	00:00:00
MCHS0017	Clouet engrais No 17	zone 17	Clouet Terrain	11-01-10	11-01-10	00:00:00	00:00:00
MCHS0018	Clouet engrais No 18	zone 18	Clouet Terrain	11-01-10	11-01-10	00:00:00	00:00:00
MCHS0019	Clouet engrais No 19	zone 19	Clouet Terrain	11-01-10	11-01-10	00:00:00	00:00:00
MCHS0020	Clouet engrais No 20	zone 20	Clouet Terrain	11-01-10	11-01-10	00:00:00	00:00:00

Programmation de l'irrigation du stade.



Un fleurissement multifonction et varié

Le fleurissement est réfléchi un an à l'avance et décliné dans une feuille de route sur la base d'un thème choisi, en fonction d'expositions, de projets, de manifestations à venir. Véritable livret à destination des équipes de jardiniers, il établit pour chaque secteur, chaque massif, chaque jardinière la typologie des plantations et l'effet attendu. Le cœur de ville est un lieu stratégique, mais les entrées et les quartiers des Hauts ne sont pas oubliés. Le service cadre de vie est attentif à ce que chaque quartier dispose d'espaces aménagés et fleuris.

Le fleurissement évienais n'a plus aujourd'hui pour simple objectif de décorer. Il accompagne le patrimoine architectural, le met en valeur. Il doit être aussi utile à la biodiversité, recréer la nature en ville. Le fleurissement n'est plus simplement à contempler, mais à sentir, voire goûter : plantes potagères, tomates, basilics font partie intégrante du fleurissement.

A chaque fleurissement est liée une histoire, contée aux visiteurs par le biais de petites pancartes implantées sur place. L'histoire est toujours en rapport avec l'actualité, de la ville. La thématique 2024 est en lien avec **le passage de la Flamme olympique à Evian le 23 juin et les JO de Paris**. La ville va se parer de massifs aux cinq couleurs du drapeau olympique, en incluant le blanc en arrière-plan.

Les massifs 2024 :

- Au printemps : **2 400 bisannuelles** ;
- En été : **20 000 plantes annuelles et 4 000 vivaces**
- A l'automne : **21 000 bisannuelles et 18 000 bulbes, ainsi que 350 chrysanthèmes**

Aujourd'hui, nous produisons moins de plantes qu'il y a quelques années, mais le nombre de variétés utilisées a été multiplié par deux en huit ans. La diversité dans les massifs est privilégiée. Les vivaces sont de plus en plus utilisées et certains massifs autrefois plantés en annuelles ont été pérennisés en vivaces.



Tableau de bord - évolution annuelle des quantités de plantes.

Le retour de la nature en ville prend ici tout son sens, avec des espèces plus attirantes pour les insectes et les oiseaux, plus résistantes et moins gourmandes en eau.

Dans le cadre du programme « BeeOdiversity » et de la collaboration avec les Ruchers du Léman, les plantes mellifères sont privilégiées et choisies en concertation avec l'apiculteur.

La réalisation des fleurissements nécessite une organisation complexe. Les services ont développé grâce à l'outil SIG, une application permettant de simplifier le travail de coordination des plantations et de suivre l'évolution de la production.





Un patrimoine arboré suivi et préservé

Evian préserve un patrimoine arboré exceptionnel. La propriété communale compte 1878 arbres. Plus de cinquante essences composent le boisement dont 8 sont qualifiées de principales. Il est suivi chaque année en interne par une équipe d'élagage.

Le service tend à limiter les tailles « rigides » à quelques arbres d'alignement, et à favoriser un port plus libre, plus naturel dans des espaces où les contraintes sont moindres. En cas de doute, une expertise est menée.

Les arbres supprimés sont systématiquement remplacés. Soucieux de biodiversité et d'avoir des essences adaptées au milieu urbain, choix a été fait ces dernières années de diversifier les variétés.

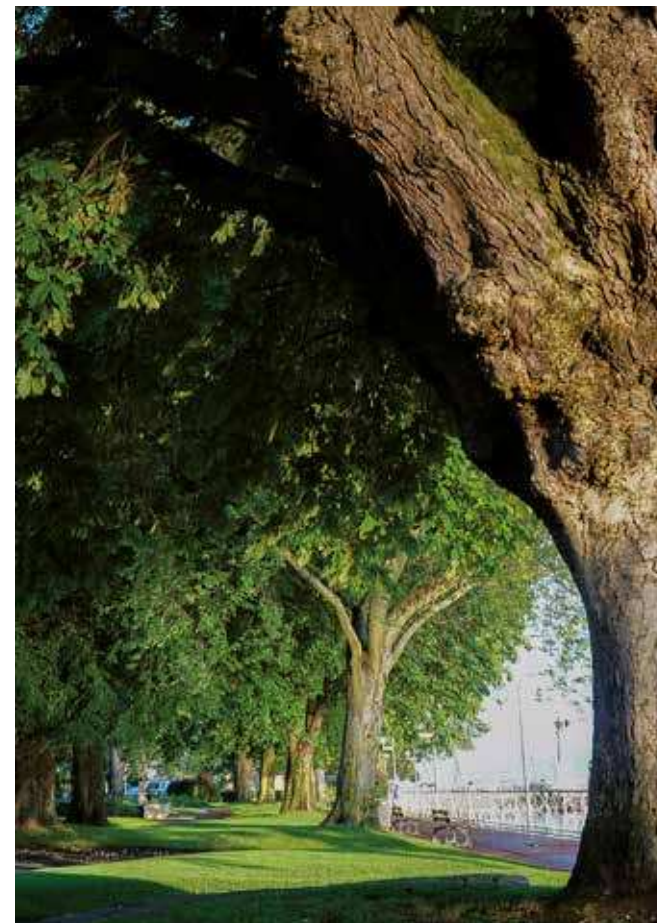
Cette attention ne s'arrête pas aux seuls arbres des espaces publics puisque plus de 8,5 ha de nouveaux espaces boisés ont été créés avec le PLU et toute la frange arborée sur les hauteurs de la ville est préservée des constructions.

Pour aller plus loin, un cahier de prescriptions **« La charte de l'arbre dans la ville »** précise les objectifs et moyens quant à la préservation, gestion, restauration, extension et enrichissement de ce patrimoine. Ce document cadre fait foi auprès des concessionnaires de réseaux, des aménageurs et promoteurs, des architectes, des entreprises privées et des habitants.



Arbre aux quarante
#CS18

Arbre n° : 328
Famille : Ginkgoacées
Genre : Ginkgo
Espèce : bobo
Feuillage : Caduc
Type : Conifère
Diamètre du tronc : 69 cm
Hauteur : 17 m
Longitude : 6.591132°E
Latitude : 46.401676°N
Développement : 
Avenir : 





Pour un cadre de vie durable

L'utilisation des phytosanitaires proscrite et une production 100 % biologique

Dès 1998, la Ville a renoncé progressivement à l'utilisation des phytosanitaires en adoptant les engrais organiques. En 2013 est signée la « charte régionale d'entretien des espaces publics ». Ce document officiel est venu en fait inscrire sur le papier plus de quinze années de travail pour limiter l'usage des phytosanitaires.

Dans la foulée, un plan de désherbage communal a été mis en place afin de mieux l'organiser, d'informer et de sensibiliser les usagers. Choix a été fait d'interdire l'utilisation des chimiques sur l'ensemble de la frange littorale, jardins et voirie compris.

Aujourd'hui, la Ville d'Evian applique strictement la loi sur la transition énergétique adoptée en juillet 2015 qui interdit l'usage de tous pesticides, herbicides et fongicides chimiques sur l'espace public.



Cette « éradication » du chimique s'est aussi faite sur des sites à très grande exigence comme le stade, prisé par de grands clubs tels Liverpool, Lyon, Leicester, Tottenham, Benfica, Southampton, Marseille, Saint-Etienne. L'équipe nationale allemande (Die Mannschaft) en a fait son camp de base lors de l'Euro 2016. Dans la perspective des JO de Paris 2024, la Ville a obtenu le **label « Terre de jeux 2024 »** qui valorise la qualité des équipements sportifs. Elle a également été sélectionnée comme « Centre de préparation aux Jeux » pour quatre disciplines sportives dont l'athlétisme et le football.

Ville précurseure, depuis 2013, la production à Evian est également 100 % naturelle ! Pour sa production de plantes la ville dispose de 2 300 m² de serres. Toutes les plantes qui sont produites en serres et plantées dans les massifs sont faites sans phytosanitaires. Engrais organiques, décoctions à base de plantes, purins, auxiliaires (lutte bio) font partie du dispositif permettant d'obtenir des plantes fortes et saines naturellement. C'est aussi une réelle avancée en termes de sécurité du travail en milieu confiné : la santé des agents est ainsi préservée.





La nature réintroduite en ville

L'usage de plantes mellifères dans les massifs constitue aujourd'hui de véritables refuges pour des milliers d'insectes. De récentes études de biodiversité effectuées par la communauté de communes du Pays d'Evian ont démontré l'incroyable richesse de certains secteurs volontairement laissés à l'état naturel, à l'exemple de l'ancienne voie de chemin de fer. Un échange avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) permet d'avoir une identification de la population d'oiseaux présente sur notre territoire. Les aménagements sont aujourd'hui plus en harmonie avec le patrimoine environnant. Le travail des mésanges et autres insectivores est favorisé par la pose de nichoirs sur nos arbres, partout en ville.

Le recours aux toitures végétales est plus fréquent, telle celle installée en 2017 sur la Maison des sources.

Dans le cadre du programme « Fleurs locales » Interreg France-Suisse suivi par la FRAPNA, des prairies sauvages typiques des bords lémaniques ont été semées au parc Dollfus.

Les inventaires floristiques réalisés récemment font apparaître une richesse d'environ 50 espèces de plantes sauvages nouvellement installées.

Cette gestion plus extensive a contraint le service à revoir ses méthodes d'entretien et à investir dans du matériel adapté : fauchage et bottelage sur certaines zones, broyage pour d'autres. Une partie des prairies est aussi entretenue par éco-pastoralisme grâce aux moutons de Jean-Marie Tupin, avec qui la Ville a lié un partenariat.

Des achats responsables institués

Toutes les fournitures achetées font l'objet d'un marché accord-cadre (arbres, graines, jeunes plants, engrais, terreaux, etc.). Un cahier des charges pour chaque type de fourniture permet à la Ville d'avoir des garanties sur la traçabilité, les composants et les techniques de fabrication ou culture. Des critères de développement durable sont utilisés pour choisir nos fournisseurs.

Pour une action collégiale, le service cadre de vie travaille étroitement avec les autres services municipaux en ce qui concerne l'utilisation des produits d'entretien courant (à titre d'exemple, depuis 2002, les locaux du service sont équipés par le service bâtiment de distributeurs de savon à l'huile de coprah, 100 % végétale).



Une gestion raisonnée de l'arrosage, accrue face aux changements climatiques

Ces dernières années, les arrêtés préfectoraux de sécheresse se multiplient et montent en niveau d'alerte. A Evian, 95 % de l'eau d'arrosage proviennent du lac Léman grâce à deux stations de pompage. Pour autant, en cas de sécheresse, la Ville n'a pas de dérogation particulière et le service doit se montrer exemplaire en limitant sa consommation d'eau. En 2022 et 2023, l'état d'alerte renforcée a contraint la ville à cesser tout pompage au lac et à limiter l'arrosage aux seuls arbustes plantés dans l'année.

Un agent du service parcs et jardins est spécialement formé et affecté au suivi de l'installation d'arrosage comprenant 18 km de canalisation, 2407 appareils d'arrosage et 62 programmeurs. Le tout est référencé et accessible sur le SIG. Il veille au bon fonctionnement du système d'arrosage automatique intégré des jardins, et le cas échéant répare rapidement les fuites. Il est aussi chargé de moderniser constamment le système actuel. Les arrosages sont réalisés « à la fraîche » pour limiter l'évaporation de l'eau. Les massifs sont en majorité équipés de goutte à goutte et les contenants hors-sol possèdent des réservoirs de stockage. L'utilisation massive de plantes vivaces dans le fleurissement a permis de réduire l'arrosage. Autre avantage : la quantité de plantes utilisées est moindre (là où il faut 15 plantes au m² renouvelées deux fois par an en annuelles, 6 plantes vivaces suffisent). Ce qui veut dire économie d'énergie, d'eau consommées pour la croissance de ces plantes. Par souci d'économie, la Ville opte depuis près de 20 ans pour l'implantation d'espèces qui exige peu d'eau. C'est le cas par exemple des massifs créés aux abords du centre nautique qui seront plantés de graminées *stipa*, *carex*, *miscanthus* et du Casino avec des géraniums vivaces, *vinca* et *salvia nemerosa*... Environ 4 000 vivaces seront plantées cette année.

En complément, les plantations hors-sol sont progressivement abandonnées dans les rues où l'implantation de fosses peut être envisagée.

Afin d'optimiser le système automatique d'arrosage, la Ville projette d'équiper les terrains de sport de sondes connectées, puis d'étendre ce procédé à d'autres secteurs grâce à la gestion centralisée de l'arrosage déjà en place.

Pour la deuxième année consécutive la ville est contrainte de suspendre l'arrosage dès juillet. Il est nécessaire de prévoir une alternative pour prolonger la vie des végétaux par un arrosage manuel et donc d'étudier le stockage et le réemploi des eaux des surfaces étanches (toitures). Pour ce faire, la déconnexion du réseau d'eaux pluviales de certains bâtiments communaux est envisagée afin de stocker et réutiliser l'eau.

L'idée d'équiper des citernes pour camion entièrement autonome avec un système d'arrosage fonctionnant électriquement sur panneaux solaires est également à l'étude.

A Evian, 95 % de l'eau d'arrosage proviennent du lac Léman.





Une eau de baignade certifiée



Les résultats réguliers de l'Agence régionale de santé (ARS) font apparaître une excellente qualité de l'eau sur le littoral évianais. Depuis 2020, le centre nautique est détenteur du « Pavillon bleu ». La qualité exceptionnelle de l'eau, l'engagement envers la gestion durable des ressources naturelles, ainsi que les efforts continus pour sensibiliser les visiteurs à la préservation de l'environnement ont été reconnus et récompensés. Le Port de plaisance arbore le Pavillon bleu depuis 2021.

La Ville a obtenu le label « France station nautique »

La Ville d'Évian, candidate, a obtenu fin 2023 le label « France station nautique » avec 2 étoiles pour 5 ans. Ce label est décerné aux communes françaises qui proposent un large éventail d'activités nautiques et s'engagent à structurer l'offre, la faire connaître et la mettre en valeur. Conformément à ses engagements dans la prise en compte des objectifs de développement durable dans toutes ses actions, ce label est aussi un levier pour la préservation de l'environnement.



Des véhicules « propres » et du matériel moins polluant

Pour réduire son empreinte carbone, la ville investit notamment dans un parc de véhicules et de matériels électriques. Des voitures et des vélos électriques sont mis à la disposition des agents pour les déplacements inter-services. La ville possède 15 VL électriques soit environ 20 % de sa flotte. Le renouvellement continu des poids lourds permet à une grande majorité de respecter la norme Euro 6. Les huiles biodégradables sont privilégiées pour la maintenance et l'intégralité des résidus est collectée et dirigée vers les circuits de recyclage par nos prestataires.

De même, en ce qui concerne le petit matériel, la Ville opte pour une modernisation orientée vers l'électrique permettant, pour un usage en ville, d'allier diminution de la pollution et des nuisances sonores. La ville dispose d'un atelier de réparation composé de 3 agents qui mutualisent leurs actions aux véhicules légers de la communauté de communes (CC-PEVA). Ainsi 97% des dépannages sont effectués en interne. Les déplacements inhérents à cette activité sont rationalisés. L'utilisation de pièces détachées d'occasion pour les réparations du matériel ancien et le reconditionnement des accessoires (batteries...) sont privilégiés. Pour l'ensemble des commandes gérées par ce service, y compris les vêtements de travail (achat et nettoyage), des valeurs sociales et environnementales sont intégrées aux cahiers des charges lors des consultations.



Pour une ville propre



► *Le service nettoyage au cœur du dispositif*

La propreté est une préoccupation majeure à Evian. Intégré au service cadre de vie, le service nettoyage est chargé d'assurer la propreté des espaces publics. Il est composé de neuf permanents, de deux saisonniers de mai à octobre, ainsi que deux personnes chargées de l'entretien des toilettes publiques. Une équipe de balayage manuel est chargée du nettoyage quotidien des rues de la ville basse et une équipe mécanisée sillonne la ville avec deux laveuses de voirie et une balayeuse. Nettoyage, balayage et lavage manuel ou mécanique, décapage, désherbage, le service dispose pour ce faire, de matériels modernes et met en œuvre des processus de nettoyage efficaces. Le désherbage est réalisé manuellement ou mécaniquement, sans recourir à des produits chimiques. L'utilisation des produits de nettoyage et de désinfection est limitée en quantité et les produits sont choisis en fonction de leur impact environnemental limité. L'eau utilisée pour le lavage provient d'un pompage particulier au lac.

Les restrictions sur l'usage de l'eau lors des deux dernières saisons estivales ont également contraint ce service à adapter ses pratiques en limitant les usages d'eau à des interventions liées à des impératifs sanitaires ou sécuritaires.

Quelques chiffres :

- 168 voies communales et 10 voies départementales
- 45 km de voies communales et 10 km de voies départementales
- 9,5 ha d'allées et de circulations minérales (enrobés, béton désactivé, stabilisés) et de parkings



► *Les toilettes publiques rénovées*

Afin d'offrir aux habitants et aux touristes des services d'une grande qualité, plusieurs chantiers de rénovation des toilettes publiques ont été réalisés ces dernières années, avec l'installation de modules à nettoyage automatique pour garantir une propreté irréprochable. La rénovation se poursuit sur la base d'un plan pluriannuel. Le service nettoyage assure l'entretien des 10 sanitaires publics et ceux à l'extérieur des parkings en ouvrage (nettoyement, désinfection et mise à niveau des consommables deux fois par jour de mai à octobre et une fois par jour en hiver). Les agents sont chargés de faire remonter les dysfonctionnements au service bâtiment qui répare.

► Collecte sélective : des résultats en progression

Initié en 2006 par la communauté de communes (22 communes / 322,46 km²), le tri donne des résultats encourageants avec l'augmentation de la part des déchets triés. En 2022, le tri a permis de collecter 1901 tonnes d'emballages (+2,31 % par rapport à 2021) et 2472 tonnes de verre (+12,72 % par rapport à 2021). La part de déchets triés s'établit à ce jour à 28 %. La sensibilisation aux bonnes pratiques a lieu lors d'animations scolaires, lors d'événements et en porte à porte.

Une attention particulière est apportée aux déchets verts. Ceux issus du Pré-curieux sont compostés sur place, les autres issus des jardins municipaux sont amenés sur une plateforme de compostage. Les déchets de tailles et d'élagages sont broyés et réutilisés comme paillage. La matière organique produite par les jardins est ainsi réintégrée dans le sol, éliminant toutes les pollutions dues aux transports.

A cela s'ajoutent des opérations ponctuelles comme la collecte des sapins de Noël (7,6 T transformées en compost sur le site du méthaniseur).



► Le tri hors-foyer se met en place

La Ville a franchi une nouvelle étape dans la collecte de ses déchets avec la mise en place en 2023 du tri hors-foyer. La municipalité a souhaité prendre les devants et a répondu à l'appel à projet de l'Ademe soutenant les investissements.

Aujourd'hui, le déchet – qu'il soit issu des ménages, des entreprises ou encore de l'espace public – doit être considéré comme une ressource et à ce titre, bénéficier des meilleures techniques disponibles pour être collecté, trié, traité et réinjecté dans le circuit économique en tant que matière première de qualité.

L'Ademe a accordé à la Ville une subvention pour l'achat et la pose des équipements. L'opération concerne plus d'une soixantaine d'établissements recevant du public, ainsi qu'une quarantaine de bâtiments communaux. Pour ces derniers, la collecte est déjà opérationnelle. Le déploiement dans les espaces publics est prévu en 2024. Les 90 corbeilles simples seront remplacées par des contenants adaptés aux déchets à trier (ordures ménagères, emballages et verre, dans certains sites). La taille des corbeilles sera modulée en fonction des sites plus ou moins producteurs de déchets.



► *Le tri des biodéchets expérimenté*

Dans le cadre de son plan de gestion des déchets, la communauté de communes propose aux habitants la mise à disposition gratuitement de composteurs individuels pour ceux disposant d'un jardin et de composteurs collectifs pour les copropriétés qui en font la demande.

Par ailleurs, elle expérimente depuis fin 2023 la collecte des biodéchets en points d'apports volontaires. A ce jour, à Evian les quartiers concernés sont le boulevard du Bennevy, le boulevard de la Détanche et l'avenue de Fléry. Pour ce faire, plus de 500 bio-seaux ont été distribués. Charge ensuite aux habitants de se rendre dans un des abris en libre-accès pour y déposer leurs biodéchets. Ce nouveau mode de collecte doit progressivement se déployer pour les habitants dépourvus d'espaces verts près de chez eux.



► *Un marché propre en phase test*

La gestion des déchets sur le marché a été revue en lien avec les commerçants non-sédentaires afin de mieux les responsabiliser. Depuis début février, seuls les déchets en petits volumes peuvent être déposés dans les conteneurs enterrés proches. Les déchets en gros volumes doivent être déposés dans les déchetteries. Seuls les déchets de poisson sont collectés dans des conteneurs dédiés. La CCPEVA étudie la mise en place prochaine d'un conteneur dédié au compostage.

► *Les conteneurs enterrés généralisés*

Le programme d'enfouissement des conteneurs de tri se poursuit en collaboration avec la communauté de communes afin de soustraire progressivement les bacs roulants du paysage. Chaque nouvel aménagement ou projet immobilier donnent lieu à l'implantation de nouveaux points de collecte.





► *Des canisettes et des « Toutounet » pour lutter contre les déjections canines*

Pour lutter contre les déjections canines, la Ville met à disposition des propriétaires de chiens des « toutounets » (bornes de distribution de sachets biodégradables en fécule de maïs pour déjections). Le nombre de sacs utilisés est passé 287 000 sacs en 2020 à 256 000 en 2023. Bien que le nombre de points de distribution ait sensiblement augmenté, ces chiffres traduisent une prise de conscience des propriétaires canins.

► *Les tags traqués*

Pour enlever les tags et les graffitis, la Ville s'est équipée d'un appareil d'aéro-gommage. Cette machine projette des granulats spéciaux non polluants pour nettoyer les surfaces. Ce matériel est destiné à traiter les murs des bâtiments et ouvrages municipaux et ceux des propriétés privées. Pour les y inciter, la Ville propose ce service non-obligatoire. La prestation anti-tags est gratuite et limitée à une intervention. En contrepartie, le propriétaire s'engage à faire procéder à un traitement anti-graffiti des parois souillées et à enlever les tags ultérieurs.

► *Des plaques « Le lac commence ici »*

Des plaques « Le lac commence ici » ont été apposées près des grilles d'eaux pluviales trop souvent confondues avec des bouches d'égout. Cette opération vise à faire prendre conscience et prévenir les gestes apparemment anodins (jet de mégots ou de déchets plastiques, déversement de solvants, d'huiles de vidange ou de peinture, etc.), mais dont les conséquences sont désastreuses pour les milieux naturels.

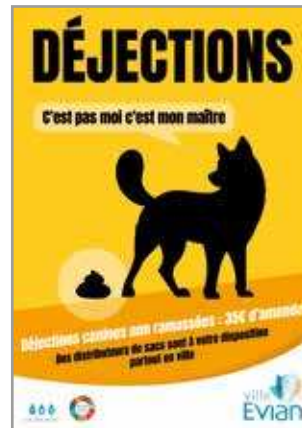


► Les usagers sensibilisés

Face à la recrudescence des incivilités, la Ville mène régulièrement des actions de sensibilisation auprès des usagers. Avec pour message « Vous le faites chez vous ? », la campagne se décline en six visuels qui ciblent les principaux ennemis : déjections canines, chewing-gums, graffitis, mégots, dépôts sauvages d'ordures ménagères, ou encore masques sanitaires. Chaque scène se déroule à domicile et rappelle que ce que l'on ne fait pas chez soi, ne peut pas se concevoir non plus dans l'espace public.



Dans le cadre d'un « atelier artistique et citoyen Mix'art », la Ville et la communauté de communes ont confié à des jeunes la customisation des conteneurs. Objectifs : inciter au civisme et au respect de l'environnement et encourager les usagers à trier davantage.



► Une brigade verte en projet

Pour lutter plus efficacement contre les incivilités du quotidien (déjections canines, dépôts sauvages de cartons et d'encombrants...), une brigade verte est sur le point d'être créée au sein de la police municipale. Trois agents

de surveillance de la voie publique (ASVP) seront chargés de veiller au bon respect des règles et de communiquer auprès des usagers.

► Entretien des espaces : les habitants mis à contribution

L'évolution de la gestion des espaces (avec notamment la suppression de l'usage des produits phytosanitaires) a conduit la municipalité à faire évoluer le règlement général de circulation, de sécurité et de salubrité. C'est ainsi que deux compléments ont été apportés en 2020, visant à davantage associer et responsabiliser les habitants. Les propriétaires qui sont tenus de ramasser les feuilles mortes en automne et de déblayer la neige en hiver, doivent également désherber le trottoir (dans le respect de la démarche « zéro phyto » engagée par la Ville) au droit de leur propriété. Ils sont aussi tenus de tailler régulièrement les arbres et arbustes en respectant les gabarits de hauteur et d'emprise. L'objectif étant de garantir l'esthétique générale des lieux et de n'occasionner aucune gêne ni risque pour les riverains et les usagers du domaine public.



► *Une charte des terrasses, des façades et de l'occupation du domaine public*

Cette charte vise à réguler et à organiser l'aménagement des espaces extérieurs tels que les terrasses de café, les façades commerciales et les installations temporaires sur le domaine public. Elle établit des règles concernant l'esthétique, l'accessibilité, la sécurité et l'harmonisation visuelle de ces espaces pour assurer un cadre urbain agréable et fonctionnel pour tous.



► *Une charte pour des événements écoresponsables*

Le service événementiel a élaboré une charte pour des événements écoresponsables. Cette charte s'applique à chaque étape de l'événement, depuis sa conception, son installation, jusqu'à son démontage. Elle définit les bonnes pratiques à adopter pour réduire l'impact environnemental des événements





Evian, une ville jardin

La réputation des eaux et de la villégiature a donné lieu à la création de nombreux parcs de dimensions variables. Entourant les sources, les grands hôtels et diverses propriétés particulières, ces parcs plantés au début du siècle, sur les pentes de la ville, se sont intégrés au paysage naturel. La création de jardins ou d'espaces verts se perpétue aujourd'hui en étant réinventé, en trouvant une place logique près d'équipements municipaux, d'habitats ou en assurant le lien entre différents lieux.

Le fleurissement évianais n'a plus aujourd'hui pour simple objectif de décorer. Il accompagne le patrimoine architectural, le met en valeur. Il doit être aussi utile à la biodiversité, recréer la nature en ville. Il n'est plus simplement à contempler, mais à sentir, voire goûter : plantes potagères, tomates, basilics font partie intégrante de notre fleurissement.

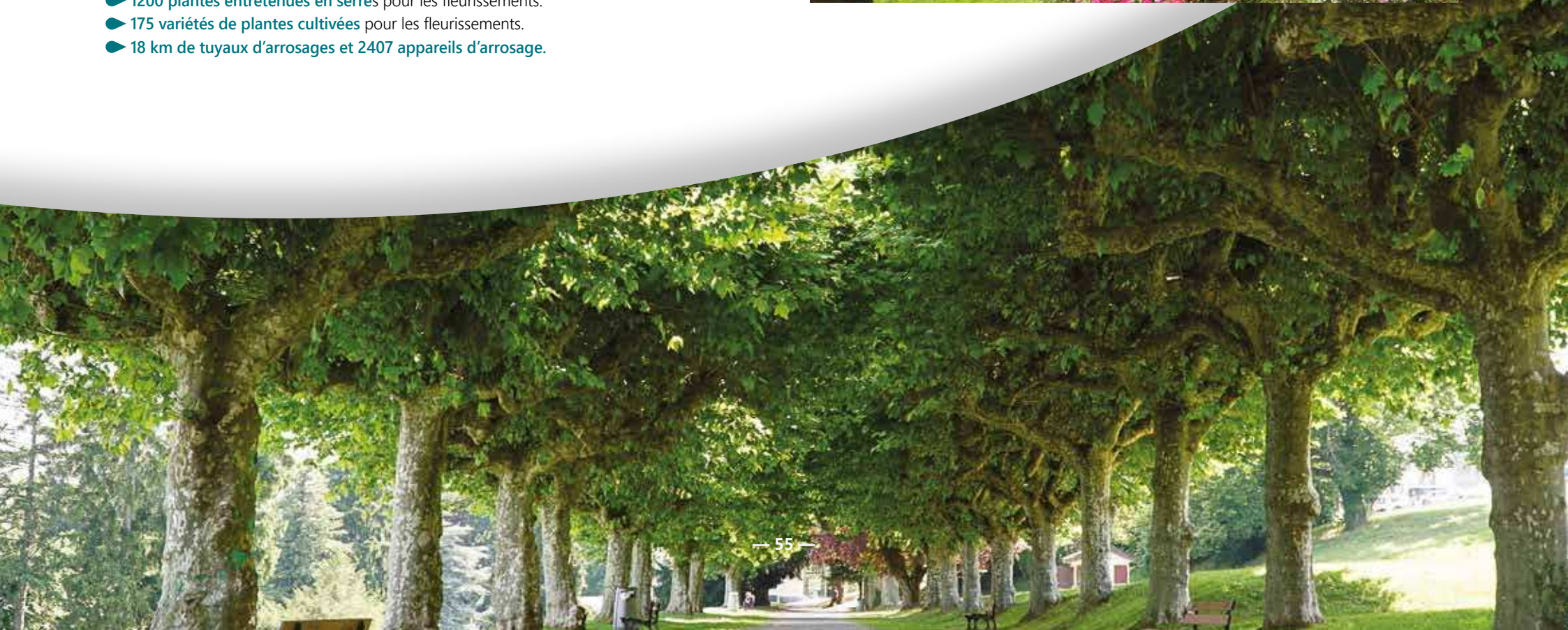
La trame paysagère est composée d'un patrimoine arboré et arbustif conséquent, qui permet de faire le lien entre tous les espaces, agrémentée de massifs de vivaces et d'annuelles parfois en alternance.

Le Pré-curieux (3.2 ha), le Parc Dollfus (3.5 ha), le Centre nautique (3.1 ha), le Jardin de Neckargemünd, le Jardin Japonais, le Jardin de Benicasim, la Promenade, le Jardin Anglais, le Jardin des Amoureux, le stade sont des exemples de grands sites d'un seul tenant gérés par le service cadre de vie.

Les parcs et jardins en quelques chiffres

Les surfaces sont réparties ainsi :

- ▶ 32 ha de parcs et jardins répartis en 1929 zones distinctes :
- ▶ 8 ha de gazons d'agrément.
- ▶ 3 ha de gazons sportifs.
- ▶ 5 ha de prairies.
- ▶ 1,5 ha de massifs arbustifs (y compris hortensias).
- ▶ 8200 m² de massifs fleuris (fleurissement, rosiers, vivaces, graminées).
- ▶ 9 ha de places, placettes, allées en revêtements divers à désherber et nettoyer.
- ▶ 1878 arbres inventoriés et enregistrés sur le SIG.
- ▶ 586 jardinières et balconnières.
- ▶ 1200 plantes entretenues en serres pour les fleurissements.
- ▶ 175 variétés de plantes cultivées pour les fleurissements.
- ▶ 18 km de tuyaux d'arrosages et 2407 appareils d'arrosage.



Panorama des parcs et jardins municipaux





Des réalisations récentes et des projets en cours

Vers une mise en valeur du quartier des Sources

La Ville ambitionne de rendre au quartier des Sources ses lettres de noblesse. La réhabilitation de la « Manutention » en « Maison des sources » a constitué la première étape du réaménagement du site. La valorisation du quartier se poursuit avec la restauration en cours de la Buvette Cachat. La requalification des espaces alentour et de la source est à l'étude en lien avec la Société des eaux minérales d'Evian. Il s'agit de les repenser dans une perspective de développement durable, avec à terme la création d'un parcours vert et ludique.



► « La Manutention » reconvertie en pôle multi-services

Au cœur d'un quartier riche en bâtiments classés, « la Manutention » maison datant du début du XX^e siècle et premier site d'embouteillage de l'eau d'Evian, a été transformée par la Ville en pôle multi-services. Le bâtiment regroupe trois entités : l'école maternelle du centre, un centre médical et la police municipale. Les travaux ont permis également de redonner tout son cachet à cette bâtisse remarquable. Les plantations extérieures ont été pensées pour limiter au maximum l'entretien et l'arrosage. Les arbres, des lilas des Indes, sont bien adaptés aux situations ensoleillées et donnent un fleurissement spectaculaire de mai à octobre. Leur développement limité permet de ne pas cacher les façades. L'immeuble est pourvu de toitures végétales à base de sedum qui permettent la régulation des eaux pluviales et favorisent la biodiversité.



► *L'emblématique Buvette Cachat en cours de restauration*

Dans la continuité, la Ville a entrepris la rénovation de la Buvette Cachat, l'un des plus beaux symboles du thermalisme de la Belle Epoque. Edifiée en 1905, la buvette Cachat est un chef-d'œuvre de l'Art nouveau. En péril, elle nécessitait une restauration complète. Dans ses grandes lignes, le projet vise à accueillir et rendre le lieu aux visiteurs en leur permettant d'y circuler librement, en restituant l'escalier monumental et en remettant en eau la buvette. Le bâtiment a aussi vocation à être une vitrine de la Ville, de la Région et de la marque. Il offrira des lieux d'expositions permanentes et temporaires, un lieu de réception polyvalent. Pour mener à bien le projet, la Ville est accompagnée par une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire (RL & Associés – Lyon) dont un architecte du patrimoine. La restauration du clos couvert et première tranche de travaux a été achevée l'été dernier. Les lieux ont été rendus accessibles au public pour permettre d'apprécier le travail exceptionnel réalisé.

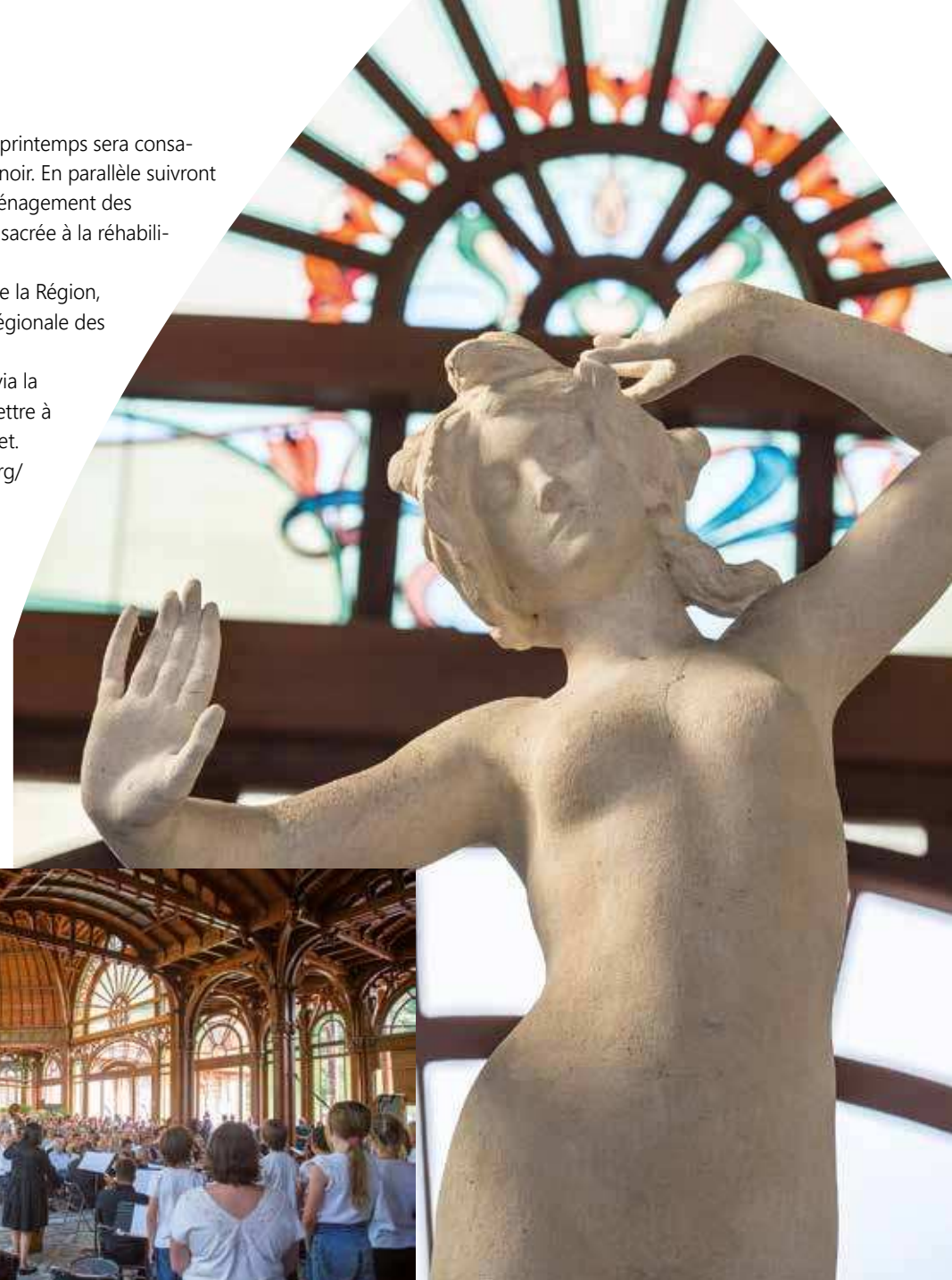


La tranche suivante qui a débuté au printemps sera consacrée à la restitution du grand promenoir. En parallèle suivront l'aménagement du parvis et le réaménagement des abords. La dernière tranche sera consacrée à la réhabilitation des espaces intérieurs.

Le projet bénéficie de subventions de la Région, du Département et de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Une souscription a aussi été lancée via la fondation du patrimoine pour permettre à tout un chacun de participer au projet. <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/buvette-cachat-a-evian-les-bains>

Le clos couvert a été inauguré le 27 juin 2023.



► La réhabilitation des espaces extérieurs à l'étude

Les abords de la buvette et de la Source Cachat, offrent un potentiel très élevé. La place et le parvis formaient autrefois deux espaces urbains autonomes mais néanmoins reliés. Espaces jadis épurés et dégagés, aux liens lisibles et fluides, ils n'offrent plus la qualité spatiale d'origine. La place a perdu son organisation et sa fonction de lieu de halte dans la ville. Le parc a perdu la majorité de ses parcours et agréments et l'accès au funiculaire est peu visible et encombré par les voitures.

Aussi, l'enjeu aujourd'hui est de rendre la qualité spatiale de ce parcours urbain. Pour ce faire, la municipalité a lancé une étude sur un périmètre élargi, afin de redéfinir les enjeux et par la requalification des voiries, revoir ainsi le plan de circulation de ce quartier emblématique. Le réaménagement à venir vise à donner la priorité aux piétons, favoriser l'accessibilité, reverdir le quartier et accueillir des manifestations.



Les espaces publics requalifiés

Le parvis du Casino remodelé

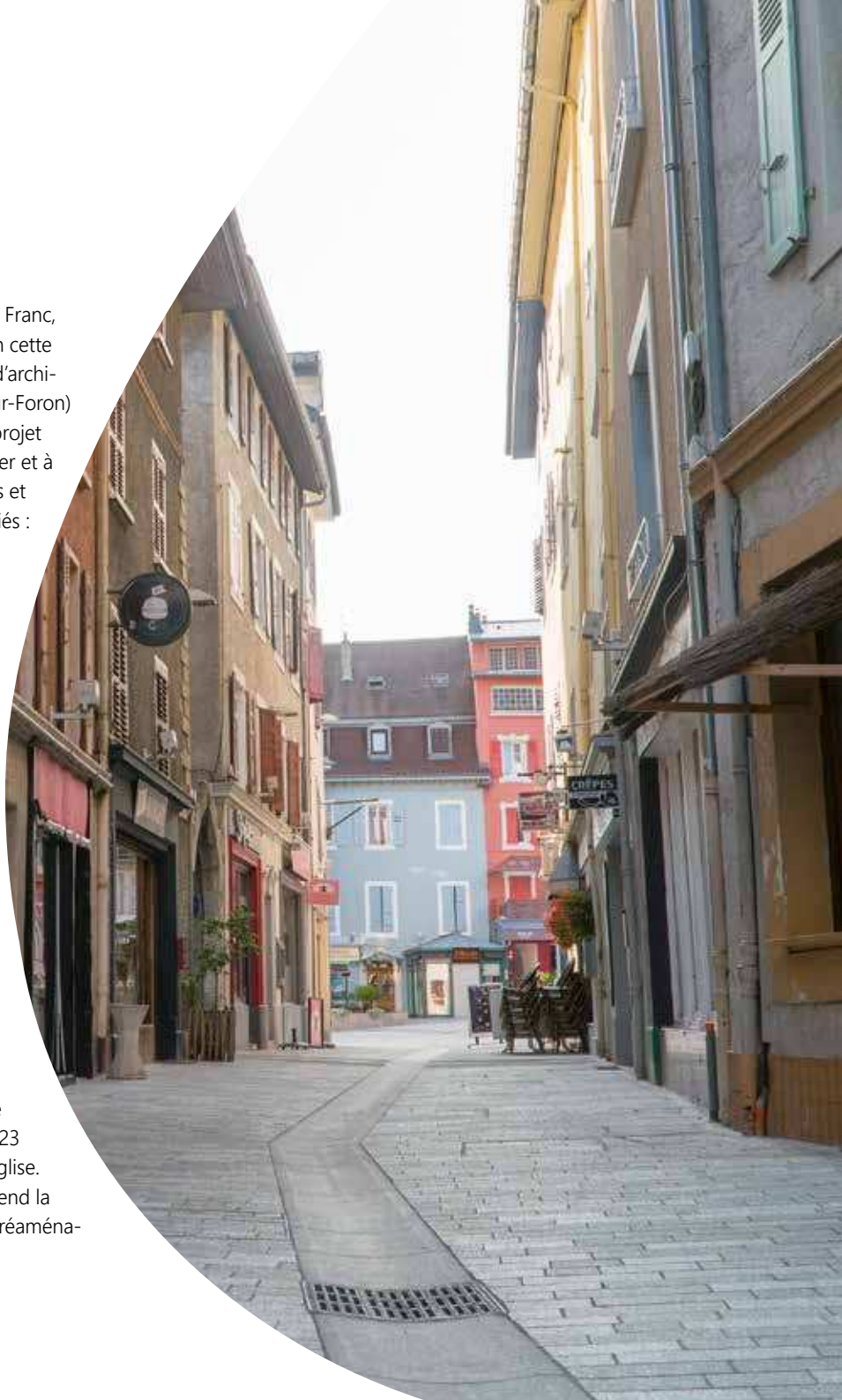
En parallèle de la rénovation en cours du Casino par l'Evian resort, la Ville a entrepris il y a un an le réaménagement du parvis. Dans ses grandes lignes, cette requalification vise à dégager partiellement la vue avec le retrait d'une partie du parking, à réorganiser celui-ci et à augmenter les espaces verts. La première tranche a consisté en la création d'un parking de 18 places réservées aux véhicules électriques où le bitume a laissé place à une zone perméable en gravillon avec des dalles béton ajourées. Un cheminement central en pierre de granit a été créé, partant de l'entrée du Casino en direction du quai. Il est bordé de pelouses et de plantations. La tranche 2 prévoit l'aménagement d'un parking de 43 places au droit du théâtre dont le parvis et la fontaine seront aussi rénovés. A l'arrière du Casino, des travaux ont été menés sur les réseaux. Ils concernent la future « boucle d'eau », issue du lac qui chauffera et climatiera les bâtiments du front de lac dans les prochaines années.



Le quartier Franc mis en valeur

Un vaste projet d'aménagement vise le Quartier Franc, quartier historique du centre. Pour mener à bien cette rénovation, la Ville a fait appel au groupement d'architectes paysagistes Atelier Paysager (La Roche-sur-Foron) associé à GTR Sarl (Saint-Paul-en-Chablais). Le projet vise à créer un îlot paysager au centre du quartier et à aménager les voies adjacentes (gaffes piétonnes et rues transversales). Trois secteurs ont été identifiés : le cœur d'îlot à proximité de la rue Nationale, la rue de la Monnaie et dans son prolongement la rue et le passage de l'église et enfin, la place de l'église et la rue Bugnet. Objectif, mettre en valeur le plus ancien quartier de la ville, dont certaines bâtisses datent du Moyen-Âge. Pour ce faire, les voies sont progressivement rénovées, les trottoirs supprimés et des bornes installées pour interdire la circulation automobile après 10h et rendre les voies accessibles à tous.

Le réaménagement rime aussi avec végétalisation. Des petites fosses sont créées en pied de façade pour inciter les habitants à planter, dans le cadre du permis de végétaliser. Des plantations sont aussi prévues sur la place et le parvis de l'église aujourd'hui entièrement minéraux, pour apporter nature et fraîcheur. Les places de stationnement seront supprimées à l'exception de deux places PMR. Une première phase de travaux a été réalisée au printemps 2023 avec la rénovation de la rue et de la gaffe de l'Eglise. Réalisée au printemps 2024, la tranche 2 comprend la rénovation de la rue de la Monnaie ainsi que le réaménagement du jardin au cœur de l'îlot.





L'îlot Saillet transformé

La requalification de l'îlot Saillet, l'un des derniers quartiers vétustes du centre-ville, se termine. Situé en bordure de la rue piétonne, le terrain de plus de 2000 m² accueille 51 appartements dont 13 logements sociaux répartis dans trois bâtiments, ainsi que des locaux commerciaux côté rue piétonne. Un jardin au cœur de l'îlot et une liaison piétonne pour les personnes à mobilité réduite vont permettre de relier la rue Nationale et la rue Commandant Madelaine en amont.

► **Aide à la réfection des façades, le périmètre étendu**

La municipalité souhaite valoriser le patrimoine architectural de la ville en encourageant les propriétaires à réaliser la réfection des façades. C'est pourquoi, elle a revu les modalités d'attribution de la subvention d'aide à la rénovation. La participation financière s'élève à 15 % du montant des travaux pour les façades sur rue et à 20 % pour les façades sur cour non visibles depuis le domaine public. Le quartier Franc et les abords de la Buvette Cachat voient leur taux d'aide doublé sur une période de 3 ans en accompagnement des travaux réalisés par la commune.

Un nouveau centre de secours plus pratique et écologique

Les sapeurs-pompiers d'Evian bénéficient depuis novembre 2023 d'une nouvelle caserne. Située sur les hauts de la ville, elle a été conçue pour répondre aux besoins opérationnels et privilégier l'efficacité et la rapidité des départs en intervention. Le bâtiment respecte les normes de performances énergétiques et environnementales. Il est raccordé au réseau de chaleur de la chaufferie biomasse de la commune. Il est aussi doté d'un système de récupération des eaux de pluie ; de lampadaires alimentés par des panneaux solaires et d'une borne de raccordement pour les véhicules électriques. En outre, plus de 80 arbres ont été plantés.



Le plan environnement en marche

Le parc des Tours ouvert au public

Situé sur les hauteurs de la ville, le parc des Tours a été ouvert de manière permanente au public il y a 2 ans. Le domaine constitué d'un manoir et d'un vaste parc de 3,3 hectares présente un environnement exceptionnel. A l'issue d'un diagnostic écologique du site, 322 arbres et 40 plantes ont été identifiés. Plusieurs arbres creux accueillent une faune intéressante : chouettes, abeilles, pics... Par sécurité, cet inventaire a été complété d'un diagnostic phytosanitaire de certains arbres réalisé par un expert arboricole. Le parc accueille deux ruches pédagogiques qui permettent d'observer la colonie se développer. Des cheminements tondus ou broyés en herbe ont été tracés permettant de rejoindre les Verdannes ou le boulevard du Clou.



Parc Dollfus : la métamorphose se poursuit

Rendre le parc plus convivial, accessible et dédié aux familles, tel est l'objectif du vaste projet de réaménagement qui occupe le parc Dollfus depuis début 2017. Compte tenu de la surface importante du site (3,5 ha) et du coût, la réhabilitation est réalisée par phases. Les premières phases ont donné lieu à des plantations, de nouveaux cheminements, une aire de jeux, des zones de pique-nique et un nouvel accès au lac. Les suivantes se sont traduites par la création d'un kiosque et d'un skate-park. Le kiosque, construit avec des matériaux naturels, a été conçu par les services techniques. Livré en mars 2020, le skate-park d'environ 700 m² est signé de FeST Architecture / Constructo, leader dans la construction de skate-parks paysagers. Il est accompagné d'une relecture paysagère du site avec de nouvelles plantations dans la continuité des aménagements du parc, en utilisant des essences locales (charmes, hêtres, frênes, fruitiers...), ainsi que la création de redans et de cheminements. Désireuse de réaffirmer sa position de destination pour le tourisme sportif, la Ville projette la rénovation du tremplin de saut à ski à court terme. Vestige de la villa des Hortensias qui abrite aujourd'hui les espaces MJC, la pergola se trouvant au bord du lac devrait être restaurée.



Les chantiers de désimperméabilisation multipliés

La placette du quartier de la Rénovation a fait peau neuve il y a un an. La reprise du revêtement en béton dégradé, des zones pavées affaissées, des cheminements a permis au site de retrouver fière allure. Mais la différence avec l'avant tient aussi au remplacement de surfaces en béton et bitume par des espaces verts (+75 m²). Ce chantier de désimperméabilisation fait partie d'une série que le service cadre de vie a mis en œuvre.

Des réaménagements similaires sont réalisés sur le nouveau parvis du Casino où des zones de bitume cèdent la place à près de 2000 m² d'espaces verts ou de surfaces perméables ou bien encore, au carrefour du boulevard Jean-Jaurès-avenue d'Abondance et chemin de Chez Roch-avenue du Bennevy. Cette opération est aussi utilisée pour préserver des grands arbres dont certains souffrent d'un manque d'eau faute de surfaces perméables suffisantes, tel le grand cèdre à proximité du centre nautique. Les services voirie et cadre de vie ont repris certaines zones autour de l'arbre et les ont végétalisés pour augmenter l'apport en eau. C'est aussi le cas au Jardin anglais où toute la partie Ouest a été désimperméabilisée.



Le jardin japonais réaménagé

Le service cadre de vie a réaménagé, il y a deux ans, une partie du jardin japonais. Situé au carrefour de l'Octroi, ce jardin est l'un des plus anciens jardins d'Évian. Cette miniature précieuse rassemble bon nombre de conifères nains, des érables et un bassin qui concourent à une ambiance d'apaisement. Pour redonner toute sa splendeur aux lieux, les arbustes vieillissant en mauvais état sanitaire ont été arrachés et huit arbres, ainsi qu'une cinquantaine de petits arbustes ont été replantés. Une rivière sèche a été créée, elle traverse le nouveau jardin pour l'animer davantage.



L'espace d'exposition du Pré-curieux en constante évolution

La Ville a doté les jardins de l'eau du Pré-curieux d'un nouvel espace d'exposition. Celui-ci a été réalisé par le service parcs, jardins et cadre de vie en partenariat avec le S.I.A.C. (Geoparc Chablais), le Conservatoire du littoral, la Convention de Ramsar qui œuvre pour la protection des zones humides à travers le monde, la société des eaux minérales d'Evian, l'association pour la protection de l'impluvium des eaux minérales d'Evian, la communauté de communes et le Département. Cette refonte visait à mettre à jour l'exposition précédente et à la rendre plus accessible au public.

Composée de panneaux explicatifs, de maquettes, de tables de manipulation et de vidéos, elle a pour objectif de sensibiliser les visiteurs à la beauté et à la fragilité des zones humides utiles pour la biodiversité, la protection contre les inondations et la qualité de l'eau.

Un circuit lac imaginé

Un circuit a été installé il y a 2 ans sur la promenade le long des quais. Constitué de 18 pupitres illustrés, le fil rouge de ce circuit est la découverte du Léman au sens large, autour de diverses thématiques : de l'origine du Léman au Léman du futur en passant par l'impluvium, les vents, le brassage des eaux, les prairies lacustres, les oiseaux, la pêche... Les contenus ont été élaborés par le Geoparc du Chablais en lien avec ses différents partenaires (les membres du conseil scientifique du Géoparc, l'Abbaye d'Abondance, les médiateurs du Géoparc, la réserve naturelle du Delta de la Dranse). L'objectif était de proposer un circuit de découverte accessible à tous.



► Une grainothèque à la médiathèque

La médiathèque vient de lancer un nouveau service avec la mise en place d'une grainothèque. Celle-ci permet l'échange continu de graines de fleurs, de légumes, de fruits, d'aromates hors du système marchand. Basée sur le mode du troc, elle invite les visiteurs à déposer des graines (non issues du commerce, non hybrides (F1) et sans produit chimique) et à prendre, en échange, un sachet de semences proposé par un autre jardinier amateur. La médiathèque travaille en collaboration avec les associations des jardins partagés de la ville, les Gardiens de semences et le service des jardins qui donnera son excédent de graines.



L'intermodalité, au cœur des enjeux de mobilité

Dans le cadre du désenclavement de la commune, la municipalité veut encourager les modes de transports alternatifs à l'automobile et favoriser la multimodalité. En prévision notamment des projets de requalification du front de lac et du quartier des sources, la Ville met en œuvre des actions pluriannuelles sur la mobilité durable. L'intermodalité s'organise à tous les niveaux.

- **L'offre lacustre augmentée** : La Ville en collaboration avec la CGN et la communauté de communes travaille sur l'augmentation des fréquences de navettes lacustres sur la ligne Evian-Lausanne. La ligne bénéficiera fin 2024 d'un nouveau bateau NaviExpress de 700 places qui fera sept allers-retours par jour supplémentaires. En prévision de l'arrivée des nouvelles navettes et pour tenir compte de l'augmentation du trafic, la gare lacustre a été rénovée.

La gare lacustre métamorphosée

La ville dispose depuis mars 2022 d'une gare lacustre entièrement rénovée. Construite en 1976, la gare n'était plus adaptée aux enjeux de transport de demain. Propriété de la Ville, l'équipement est exploité par la CGN qui prévoit une augmentation de la fréquentation de la gare dans les années à venir. L'adaptation du bâti permet d'accueillir les voyageurs dans des conditions optimales. Il permettra d'assurer le débarquement de la future flotte de la CGN (Naviexpress). Pour rendre l'équipement accessible à tous, les espaces au sein du bâtiment ont été modifiés et une passerelle de sortie accolée au débarcadère a été créée. L'opération s'accompagne d'une amélioration notable de la qualité architecturale du bâtiment. A l'extérieur, le parvis accueille de nouvelles plantations d'arbres (liquidambar et orme), d'arbustes (*ligustrum*, *rosa rugosa*, *Syringa*) et de vivaces.

- **L'offre ferroviaire en nette progression** : Pour répondre à la hausse du trafic voyageurs liée au Léman Express, la Ville a augmenté sa capacité de stationnement à proximité de la gare avec la construction d'un parking en ouvrage de 142 places ainsi que 12 places moto et 48 places vélo. Pour desservir les gares SNCF et lacustre, un parking relais de 100 places et une navette ont été mis en place.

- **L'offre de bus urbains améliorée** :

La communauté de communes a confié il y a un an à un délégué la mise en place d'une nouvelle offre de mobilité avec une gamme de services complète sur le territoire. Baptisé Evad, l'offre comprend un réseau de bus, un service de transport à la demande, la location de VAE et une application mobile pour faciliter également le covoiturage.



- **L'offre cyclable en devenir :** Le vélo est appelé à prendre toujours plus de place à Evian. La ViaRhona, itinéraire cyclable qui relie le Léman à la Méditerranée au départ de Saint-Gingolph, doit traverser Evian. L'aménagement de la section Locum-Amphion via Evian est en cours d'étude avancée. En prévision de ce développement, des garages à vélos sécurisés et ouverts ainsi que des espaces de stationnement vélo ont été multipliés.
- **L'offre piétonne en évolution :** En complément du sentier du littoral qui permettra à terme de relier la commune de bout en bout en longeant le littoral, la Ville travaille à la mise en œuvre d'un plan de déplacement doux.



Un plan de mobilité douce mise en œuvre

Début 2022 a donné le coup d'envoi de la démarche de concertation sur le plan de mobilité douce (déploiement d'un plan piéton et d'un plan vélo), en lien avec les habitants et les associations de mobilité. Le schéma directeur piéton et vélo a été adopté en juin 2022 par la commission cadre de vie. Le plan est entré dans sa phase opérationnelle en novembre avec la mise en place progressive d'aménagements. Objectif : rééquilibrer l'usage de l'espace public pour la sécurité des piétons et des cyclistes. Le premier a consisté à mettre en place début novembre et à titre expérimental une « rue école » avenue des sources au niveau de l'école maternelle. Cette portion de rue est dorénavant fermée à la circulation automobile en période scolaire, aux heures d'entrée et de sortie des élèves. D'autres aménagements ont consisté à inverser le sens de circulation ou la neutraliser afin de mieux sécuriser l'hypercentre. L'objectif est de limiter le flux automobile en pleine pente et ralentir. L'ensemble de ces aménagements permettra des temps de trajets plus courts pour les piétons et cyclistes.



Une aide municipale pour l'achat d'un vélo

Pour encourager les Evianais aux nouvelles mobilités, la Ville a mis en place une aide à l'achat de vélo ou de vélos à assistance électrique (VAE). Cette aide est de 20 % du coût d'achat et plafonnée à 400 € ou d'un montant forfaitaire de 400 € permettant de transformer un vélo en VAE.

Vélo métier répare les vélos

Faute de commerçant sur place, la Ville accueille l'entreprise Vélo Métier, spécialisée dans l'entretien et la réparation des vélos. Son camion atelier est de passage une fois par semaine. Elle propose un service d'enlèvement et de livraison.

Pour une ville plus accessible

L'agenda d'accessibilité programmé de la commune par lequel elle s'engage à réaliser les travaux d'accessibilité des établissements et des installations ouvertes au public, suit son cours. Le programme concerne 61 bâtiments communaux. A ce jour, les travaux réalisés concernent les sanitaires publics avec l'implantation de deux équipements neufs et l'adaptation des autres équipements, la mise en accessibilité des trois bars propriétés de la Ville sur les quais, des adaptations dans les écoles et les structures petite enfance. S'ajoutent la création de cheminements au centre nautique, au parc Dollfus et en centre-ville, la mise en accessibilité des tribunes du stade, de l'église, des adaptations à l'hôtel de ville et au funiculaire. Enfin, des cheminements ont été réalisés place Charles-de-Gaulle et l'ascenseur a été rehaussé afin d'accéder à la rue Nationale.



► L'office de tourisme a obtenu la marque tourisme et handicap

L'office de tourisme a obtenu la marque « Tourisme et handicap » le 2 juin 2023 après un audit de l'espace accueil par la commission régionale et l'association Tourisme et Handicap. Une année et demi de travail aura été nécessaire pour décrocher cette marque d'Etat. Les quatre types de handicap (auditif, mental, moteur et visuel) ont été pris en compte. Evian fait ainsi partie des villes pilotes de la Région pour son engagement en faveur de l'accessibilité.



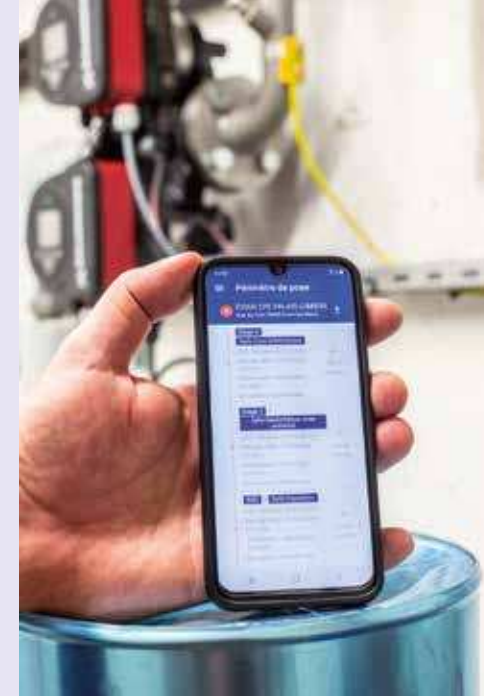
Le plan de sobriété énergétique mis en œuvre

La Ville d'Evian est très engagée dans la transition énergétique et écologique. Soucieuse de faire des économies et de réduire son empreinte environnementale, la Ville d'Evian a conclu en 2019 un contrat de performance énergétique portant sur les bâtiments communaux. Le contrat a été confié au groupe Dalkia, filiale des services énergétiques du groupe EDF. Près de 12 M€ ht, dont 4.5 M€ de travaux, vont être investis afin de réduire de 30 % les consommations d'énergie primaire et de 40 % des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du périmètre lors de la 9^e année du contrat. A la clé : une meilleure gestion des énergies, la préservation de l'environnement, le bien-être des usagers et des agents et d'importantes économies.

Illustrations.

Un ensemble d'actions mises en place

- **Installation de 62 capteurs de température et CO₂ dans les écoles**, les équipements sportifs et les services municipaux.
- **Installation de télégestion** sur 26 sites, pour un contrôle fin et un pilotage à distance de la performance énergétique des installations.
- **Suivi énergétique par Dalkia** : analyse périodique des performances par site avec les relevés des compteurs d'énergie, correctifs en direct, supervision et exploitation des résultats.
- **Remplacement de l'éclairage de 8 bâtiments** par du led (éclairage de meilleure qualité et moins énergivore).
- **Isolation des combles** de l'hôtel de ville, du groupe scolaire de la Détanche et de la conciergerie du cimetière.
- **Travaux d'amélioration énergétique** : rénovation complète de la chaufferie gaz des ateliers municipaux et remplacement de 9 radiants gaz par du neuf, rénovation de la chaufferie de la conciergerie du stade par du gaz, remplacement de la production d'eau chaude sanitaire du gymnase Anna de Noailles par un système autonome au gaz.
- **Rénovation de la chaufferie gaz** du groupe scolaire de la Détanche, désembouage (nettoyage des installations de chauffage central) et mise en place de vannes thermostatiques sur radiateurs.
- **Actions de sensibilisation** aux économies d'énergie et à la pratique d'écogestes depuis 2021 auprès de toutes les écoles et des agents municipaux.
- **Rénovation de l'éclairage public** avec le Syane.



La chaufferie bois et son réseau construits

La chaufferie bois et son réseau de chaleur de près de 3 km sont entrés en fonction fin octobre sur les hauts d'Evian. La construction a été confiée par la Ville à Syane'Chaleur, au bureau d'études Menthe et à l'entreprise Engie. Le réseau se déploie vers l'ouest et dessert des logements en construction, le collège et son gymnase, l'Ehpad des Verdannes (bientôt réhabilité), le nouveau centre de secours et l'école des Hauts. Il s'étend aussi vers l'Est jusqu'à la route de la Corniche. De nouveaux besoins sont apparus et une extension est en cours vers le Nord-Est afin de raccorder les équipements de l'Evian resort : l'auditorium La Grange au lac, la future salle de spectacle La Source vive et les hôtels Royal et Ermitage. Le contexte sur le coût de l'énergie et les besoins en mix énergétique ont également décidé le bailleur social SA Mont-blanc à se raccorder au réseau. Un prolongement est en projet vers le Nord afin de raccorder les immeubles du quartier Bennevy et Mémises, ainsi que les équipements culturels et sportifs municipaux de Passerat : le stade, le boulodrome, la maison des associations et le Conservatoire. En prévision de cette extension, la chaufferie va être légèrement agrandie pour abriter une nouvelle chaudière. En conséquence, la mise en service de cette troisième antenne Nord pourrait intervenir au printemps 2025. Au final, la chaufferie aura une puissance de 6 MW et permettra de produire 14 GWh/an de chaleur tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre à hauteur de 2300 tonnes d'équivalent CO₂ par an, soit l'empreinte carbone de 1000 habitants. Afin de faire certifier les performances environnementales exemplaires de la chaufferie biomasse, la Ville est candidate au label Ecoréseau+». Le réseau fera à terme près de 7 km.

Les bassins du centre nautique équipés d'une couverture thermique

Dans le cadre de la restructuration du centre nautique, le site est équipé de couvertures thermiques rétractables sur chacun des deux bassins. Cette opération s'inscrit dans le plan de mixité et de sobriété énergétique dans lequel la ville est engagée. Ces aménagements sont intégrés dans le contrat de performance énergétique sur les bâtiments communaux que la Ville a signé avec Dalkia en 2019. Ces aménagements et des opti-



misations dans le process permettront en effet de consommer moitié moins d'énergie et de réduire les émissions de CO₂ en passant d'une consommation de gaz annuelle de 1 200 MWh à 700 MWh. Par ailleurs, plus de 100 m² de panneaux photovoltaïques ont été posés au printemps sur un des blocs vestiaires. Cette nouvelle installation produit 27 000 kWh par an utilisés à 99% en autoconsommation et abaisse la consommation énergétique électrique de 11 %.



D'autres actions :

► *Déploiement de bornes de recharge*

La commune dispose de 10 points de charge. L'ensemble des bornes installées appartient à un même réseau interdépartemental eborn. La compétence pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge a été transférée au Syane (syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) faisant partie du réseau eborn. Le Syane réalise un schéma directeur pour la Haute-Savoie pour parvenir à une offre de recharge suffisante pour le trafic local et le trafic de transit sur les horizons 2025 et 2028



► *La population consultée sur l'extinction nocturne de l'éclairage public*

Suite à une concertation, la Ville a ajusté l'extinction nocturne de l'éclairage public mise en place afin de réaliser des économies et réduire son impact écologique. Concernant l'évolution de l'éclairage public, une majorité s'est prononcée en faveur de matériel innovant (à détection de passage ou abaissement de l'intensité lumineuse en fonction de l'heure). Dans le cadre du plan de sobriété et mixité énergétique, un schéma directeur d'aménagement lumière a été défini. Il portera sur la modernisation et le pilotage du matériel d'éclairage qui permettra bientôt un contrôle à distance de l'éclairage en fonction des besoins et des événements. Le projet de modernisation doit mener vers 60 % de réduction de consommations énergétiques avec une efficacité de l'éclairage améliorée.



► *Un accord Ville d'Evian-GRDF pour financer votre installation gaz performante*

La Ville et GRDF ont signé une convention en 2023 permettant aux habitants de bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 800 € afin de financer une installation gaz plus performante.

► *Le parking de la Gare équipé de panneaux solaires*

Opérationnel depuis fin 2021, le parking de la Gare a été équipé de panneaux solaires qui couvrent 300 m² de surfaces. En plus de fournir de l'énergie, ils font également office d'ombrières en été.





Autres projets



Dispositif « Petites villes de demain » : une aide à la redynamisation du centre-ville

Le 19 juin, a eu lieu en mairie la signature officielle de la convention « Petites villes de demain » qui va se traduire par une opération de revitalisation et de redynamisation de la commune et du territoire. Ce dispositif constitue une boîte à outils et d'aides sur-mesure de la part d'une cinquantaine de partenaires financeurs. A la clé, la valorisation du patrimoine bâti, la modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux, la lutte contre les logements vacants et l'habitat indigne, ou encore la réhabilitation d'hôtels et de friches urbaines, le tout dans des perspectives de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Le projet de redynamisation d'Évian s'articule autour de cinq axes stratégiques et se décline en 63 actions. Ces cinq actions concernent aussi bien des missions d'ingénieries que des projets plus concrets, tels que le déploiement d'une stratégie foncière en faveur du commerce, la réalisation d'un diagnostic de la qualité de l'habitat pour des opérations ciblées, la rénovation du Palais des festivités et la réhabilitation de l'ancienne caserne des pompiers en scène de musiques actuelles, la mise en œuvre des aménagements paysagers des quais et du front de lac, ou encore la mise en œuvre d'un plan de mobilités douce.

► Des pépinières pour renforcer la dynamique commerciale

La municipalité souhaite renforcer la dynamique commerciale du centre-ville en favorisant l'implantation de nouvelles activités commerciales et artisanales. Pour ce faire, la Ville met à disposition deux locaux commerciaux dans la rue piétonne. Les pépinières s'adressent à des porteurs de projet qui souhaitent tester leur activité à des conditions avantageuses, sans s'engager dans un bail commercial classique.

Vers une extension « nature » de l'école des Hauts

Début 2023, le conseil municipal a désigné le groupement maître d'œuvre de l'agrandissement de l'école des Hauts. Dictée par l'augmentation de la population, elle prévoit la construction de quatre classes, l'agrandissement du restaurant, la création d'une salle de repos et un nouveau préau, l'agrandissement de locaux existants et des mises en conformité. L'extension aura pour particularité de tirer parti de l'implantation existante, sur un terrain en pente et arboré, avec une vue dégagée sur le lac. En plus de valoriser la vue sur le lac, l'architecte a proposé de faire entrer la nature dans les espaces. L'environnement sera au cœur de la conception avec notamment une cour « oasis ». Côté lac, la nature sera omniprésente avec l'aménagement de divers espaces enherbés et un potager. Côté élémentaire, sont prévus un terrain multisports, une piste de course de 40 m et un amphithéâtre. La construction est prévue en 2026-2027.



Contacts

Josiane Lei

Maire

04 50 83 10 08 – josiane.lei@ville-evian.fr

Florence Duvand

Adjointe en charge du tourisme, de l'événementiel, des animations et du thermalisme

06 68 33 18 97 - florence.duvand@ville-evian.fr

Jean-Pierre Amadio

Adjoint en charge de l'aménagement du territoire, du cadre de vie, de l'urbanisme et de la mobilité

06 30 60 09 07 - jean-pierre.amadio@ville-evian.fr

Bertrand Vouaux

Directeur des services techniques

06 25 92 36 00 – bertrand.vouaux@ville-evian.fr

Martial Rey

Directeur du cadre de vie

04 50 83 14 34 – martial.rey@ville-evian.fr

Frédéric Alfonsi

Directeur du service communication

04 50 83 10 16 – frederic.alfonsi@ville-evian.fr

Crédits photos : Studio La Nouvelle image (sauf mentions contraires).



www.ville-evian.fr

